

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 12 octobre 2005, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Alain Comte, Jean-Louis Fazio, Jean-Marie Hainaut, Guy Jousson, Jacques Mino, M^{mes} Béren-gère Rosset, Alexandra Rys* et *M. Armand Schweingruber*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 septembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 octobre, mercredi 12 octobre et lundi 24 octobre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vais vous dire quelques mots au sujet du budget. Vous transmettez à vos collègues qui sont absents en ce moment! Contrairement à ce qui a été annoncé ce matin à la radio, il n'y a pas un «trou» de 8 millions de francs environ au budget 2006 de la Ville de Genève, mais l'annonce d'une baisse des recettes et la subvention de 1 million de francs destinée au ballet du Grand Théâtre que nous devons intégrer aux dépenses. Contrairement à l'Etat, nous avons à ce jour un budget équilibré. (*Exclamations.*) Je n'entrerai pas maintenant dans les détails de cet équilibre budgétaire, mais j'aimerais déjà souligner deux ou trois points.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'exercice budgétaire a été assez difficile cette année pour le Conseil administratif. En effet, comme je viens de le dire, on note une baisse des recettes, mais également une augmentation des dépenses. Mais, au départ, le boni était de l'ordre de 200 000 francs et des poussières. Nous avons alors pris une décision très importante: alors que l'Etat réduit son personnel, la Ville, quant à elle, n'augmentera pas les effectifs de sa fonction publique. Nous allons donc instaurer ce que l'on appelle – le terme est un peu barbare – un *personal stop*, et il n'y aura donc pas de demande de nouveaux postes dans le budget 2006. A mon avis, on peut considérer cette mesure comme une économie assez importante.

Je prends un autre exemple parmi les économies les plus importantes: nous avons décidé de réduire de 10% le montant alloué aux imprimés régulièrement diffusés par la municipalité. A chacun des départements de voir ceux qu'il maintiendra et ceux qu'il supprimera ou restreindra.

Grâce à ces mesures dont je viens de vous donner un aperçu, nous sommes parvenus, de fil en aiguille, à compenser la totalité des dépenses. Après des heures assez difficiles – non pas à cause d'une mésentente au sein du Conseil administratif, mais en raison de la recherche difficile de possibles économies – nous avons fini par aboutir à un budget avec un boni d'une centaine de milliers de francs. J'espère, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que vous l'accepterez avec bonheur et enthousiasme en décembre prochain!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau vous prie d'excuser l'absence de M. Tornare au cours de la séance de 17 h et de M. Muller à celle de 20 h 30.

Je passe à la communication suivante. Un film sera consacré aux préparatifs et au déroulement de la conférence internationale de l'ILGA (International Lesbian and Gay Association), qui aura lieu à Genève au printemps 2006. La Ville est l'hôte de cet événement et le Conseil administratif ainsi que le Conseil municipal participent à son organisation. On nous a donc demandé de pouvoir filmer le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif pendant nos débats. Le nouveau règlement du Conseil municipal ne contient aucune clause précise pour ce genre de cas, mais le bureau a accepté que les journalistes concernés pénètrent dans cette enceinte. Nous vous prions de bien vouloir en prendre note.

3. Questions orales.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais répondre à M. Deshusses au sujet de l'accueil des fanfares au kiosque des Bastions, et lui décrire en deux mots la situation. Souvenons-nous: il n'y a pas si longtemps, ce kiosque n'était pas un endroit très vivant. A cette époque, une fanfare ou un autre corps de musique de passage pouvait facilement animer les lieux sans entrer en conflit avec l'ancien fermier, qui ne montrait pas beaucoup d'enthousiasme pour faire fonctionner son établissement. Mesdames et Messieurs, vous avez pu constater que le nouveau fermier, M. Schlemmer, a fait de ce kiosque un lieu attrayant, vivant – peut-être un peu cher, mais qui attire en tout cas de nombreux clients.

Au départ, M. Schlemmer était très content à l'idée d'accueillir des fanfares mais, se rendant compte du travail de coopération que cela impliquait, il s'est montré un peu plus réticent. En outre, il faut le reconnaître, les fanfares ne sont pas toujours d'une ponctualité absolue. Par exemple, certaines formations arrivent avec 30 musiciens à 19 h; on écarte tables et chaises pour qu'ils puissent jouer, mais... un quart d'heure plus tard, 15 musiciens supplémentaires débarquent et il faut à nouveau déménager le mobilier. Quelques minutes après, ils sont encore dix de plus! Souhaitant que des fanfares puissent jouer au kiosque des Bastions et que l'établissement fonctionne bien, nous allons demander aux corps de musique intéressés de signaler bien à l'avance le nombre de personnes qui se produiront. Il s'agit d'établir un cahier des charges qui précise ce que nous demandons à ces fanfares et au restaurateur, responsable de les accueillir et de les laisser s'exprimer aux Bastions. J'espère avoir répondu à la question de M. Deshusses – vous lui transmettez ma réponse, Madame la présidente.

M. André Hediger, conseiller administratif. Hier soir, M. Reynaud a posé une question à propos de l'imprimerie Coopi, qui fermera ses portes à la fin

novembre. Lors de l'assemblée qui a pris cette décision, les porteurs de parts sociales, les actionnaires, le comité de direction, les syndicats – en l'occurrence Comedia – étaient présents, ainsi que les salariés concernés de l'entreprise. Un plan social a été voté, d'entente avec les employés et le syndicat. Le financement de ce plan social se fera par la vente du terrain et du bâtiment, à moins qu'un repreneur, avec lequel des négociations sont en cours, ne reprenne l'imprimerie. Dans ce cas, le bureau du Conseil municipal devra se prononcer et dire s'il est d'accord de confier l'impression du *Mémorial* audit repreneur. Voilà, c'est sur cette base-là qu'une résolution a été votée, d'entente avec les salariés et le syndicat, pour la mise en place d'un plan social et de mesures.

J'ai une deuxième réponse pour M. Winet, qui a posé une question au sujet des marchands de nourriture sur le marché de fruits et légumes de la Fusterie. Il y a quelques années déjà, j'ai autorisé la présence de ces marchands de nourriture sur les marchés de fruits et légumes, notamment au boulevard Helvétique et à Plainpalais. En général, ils sont deux ou trois, selon la grandeur du marché. A la place de la Fusterie, il y avait depuis plusieurs années un vendeur de panini, que vous connaissez bien puisqu'il a déposé des pétitions devant votre Conseil municipal, et un marchand de crêpes. Depuis quelques mois, vu la place encore disponible, j'ai autorisé un vendeur de mets chinois et espagnols. J'ai accédé à la demande qui m'avait été faite, puisque ce marché se tient toute la journée, à la différence des autres marchés, limités au matin. Ces vendeurs ont un énorme succès et les marchands de fruits et légumes sont très contents, parce que cela crée une animation toute la journée. Voilà pour la question de M. Winet. Pour ce qui est des tarifs, la question n'a pas été posée, mais je la devance en y répondant d'ores et déjà: ces marchands de nourriture paient les mêmes tarifs que les marchands de fruits et légumes.

La présidente. Monsieur Queloz, vous avez demandé la parole, mais nous traitons en ce moment des réponses du Conseil administratif et je ne crois pas qu'il y ait lieu de répliquer...

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, il ne s'agit pas pour moi de répliquer après une réponse qui n'a d'ailleurs pas été donnée! En fait, le problème est celui-ci: lorsque le Conseil administratif répond à côté de la question, peut-on s'en contenter? Au sujet de la Coop, M. Hediger n'a pas répondu à la question posée par M. Reynaud. J'aimerais avoir la réponse à cette question, c'est tout!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dois un complément de réponse à M. Maudet, dont j'avais partiellement compris la question concernant le

rond-point de Plainpalais. Je me suis renseigné cet après-midi auprès des Services industriels de Genève (SIG), chargés de l'éclairage de l'arrêt de bus concerné. Le problème est double, en quelque sorte. D'une part, il est lié au chantier qui occupe les lieux. Celui-ci a provoqué des courts-circuits ou des coupures de fils qui ont nui au fonctionnement normal de l'éclairage du rond-point. D'autre part, un certain nombre de tubes lumière hors d'usage doivent être remplacés. Ce sera fait dans les prochains jours. Les SIG se sont engagés à agir au mieux, afin de déceler l'origine de la défaillance dans l'alimentation du réseau électrique. Voilà qui explique, Monsieur Maudet, outre les informations que je vous ai données au préalable, les quelques problèmes supplémentaires dus aux travaux à cet endroit.

4. Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner le projet de résolution du Conseil administratif du 25 juin 1997 en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat (PR-258 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Florence Kraft-Babel, remplaçante de M. Jan Marejko.

Les notes de séance du 6 novembre 1998 ont été prises par M^{me} Ursi Frey, celles du 13 novembre 1998 par M^{me} Andrée Privet et celles du 28 janvier 2005 par M^{me} Jacqueline Meyer, que la rapporteure remercie de leur travail.

Rappel du texte du projet de résolution

Considérant:

- les réformes prévues dans le «Rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001», plus particulièrement celles qui visent une meilleure répartition des tâches entre l'Etat et la Ville en matière culturelle;
- le rayonnement de l'Orchestre de la Suisse romande à Genève, ainsi qu'aux niveaux national et international;

¹ «Mémorial 155^e année»: Projet de résolution, 600.

- le fait que les dépenses de la Ville de Genève en matière culturelle ne sont que très partiellement financées par la péréquation financière;
- les prévisions quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir;
- l'obligation qui en découle de repenser le rôle de la municipalité dans tous les domaines en recentrant ses tâches sur l'essentiel de ses missions d'origine, compte tenu des ressources disponibles;
- la volonté du Conseil administratif de désengager la municipalité à court et moyen terme de tâches incombant à l'Etat ou à d'autres collectivités publiques,

le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter le projet de résolution suivant:

le Conseil municipal accepte le principe du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.

Historique de la proposition PR-258

Lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 juin 1997, il avait été traité une série de douze projets de mesures proposées par le Conseil administratif au Conseil municipal en vue de rétablir les finances municipales. Ces douze mesures se répartissaient ainsi: neuf projets de résolutions émanant du Conseil administratif (propositions de résolutions PR-256 à PR-264) et trois projets de résolutions émanant de conseillers municipaux.

Dans son allocution de présentation, le maire, M. Michel Rossetti, avait exposé son souci de pouvoir compter sur l'aval du Conseil municipal au moment où le Conseil administratif se propose d'engager des pourparlers avec l'Etat qui visent à décharger la Ville de certaines charges dans la mesure où les finances de celles-ci s'annoncent difficiles pour les années à venir.

Lors du débat de préconsultation, malgré l'accueil et les réactions très contrastées des représentants des partis, la prise en considération de l'ensemble des mesures avait été votée par 37 oui, 14 non et 10 abstentions. Le renvoi de celles-ci au Conseil administratif avait été refusé à la quasi-unanimité (moins 4 abstentions), tandis que le renvoi à une commission ad hoc, créée spécialement pour étudier ces réformes possibles, l'a emporté par 34 oui contre 20 non et 12 abstentions.

Pour écrire ce rapport, la rapporteure se réfère aux documents disponibles, à savoir les notes de séance du 6 novembre 1998 et celles du 13 novembre 1998 et du 28 janvier 2005.

Lors de la séance de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville (CADHER) du 13 novembre 1998, M. Jan Marejko, rapporteur, annonce que la proposition de résolution PR-258 a été acceptée par 9 oui et 2 abstentions. Il ajoute que M. Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, a expliqué à la commission des finances que le processus du passage de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat avait été interrompu, et finalement clos.

Séance du 28 janvier 2005

Sept ans plus tard, le 28 janvier 2005, le président de la commission, M. Gérard Deshusses, organise une séance dont l'objectif est de terminer nos travaux, voire de classer certains points.

La discussion s'engage tout d'abord sur des questions de principes généraux.

Un commissaire socialiste se demande si, bien que la situation de la Ville ait évolué, il ne faudrait pas ouvrir à nouveau la discussion. Le débat ne devrait pas nécessairement se faire ici mais il pourrait être renvoyé en séance plénière puis, selon les sujets, confié à l'une ou l'autre des commissions existantes.

Un commissaire Vert pense que cela n'a pas beaucoup de sens de ne reprendre que quatre propositions sur l'ensemble de celles qui avaient été faites.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que certains des points d'actualité mériteraient d'être rediscutés aujourd'hui et il propose le renvoi de certains objets à une commission correspondante.

Un commissaire libéral est en faveur du classement du projet de résolution dans la mesure où les personnes qui ont fait les propositions ne font majoritairement plus partie du Conseil administratif.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle l'importance de la Ville et les compétences qu'elle doit garder. Il n'est pas favorable, par principe, à englober la Ville dans le Canton.

Un commissaire libérale constate que les quatre objets du jour ont trait à la culture. Ayant entendu le nouveau magistrat exprimer récemment des soucis quant au manque d'implication de l'Etat dans certaines institutions de rayonnement cantonal, elle se demande s'il ne conviendrait pas d'auditionner le département des affaires culturelles sur la pertinence et la faisabilité d'un meilleur partage des charges. Elle propose le renvoi des quatre objets à la commission des arts et de la culture.

Rappel du vote

Au sujet de la proposition PR-258, le président rappelle que celle-ci avait été acceptée par 9 oui et 2 abstentions (sans précisions de partis).

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteure (L). Je m'exprimerai en tant que rapporteure sur cet objet assez ancien, que nous avons eu à traiter dans le cadre de la liquidation de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville (CADHER). Un problème récurrent semble se poser lorsqu'il s'agit de transférer des charges d'une collectivité publique à l'autre, et j'aimerais prendre la parole à ce sujet.

Il semble que toutes les questions de transferts de charges – de la Ville à l'Etat, en l'occurrence – concernent des objets culturels. Il est évident qu'il y a un problème de répartition et de compétences entre les différentes collectivités publiques, et la situation actuelle ne nous satisfait pas. Comme l'avaient dit les socialistes – mais les libéraux l'avaient également souligné – nous pensons que ce débat est loin d'être clos et ne se limite pas à la proposition de résolution R-258 sur l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), au sujet de laquelle nous allons clore la discussion tout à l'heure. Le débat de fond consiste à savoir qui paie quoi, et il doit être sérieusement remis sur le tapis.

Quant à nous, libéraux, nous estimons que l'ouverture de ce débat ne doit pas dépendre du fait que nous sommes en période de vaches grasses ou de vaches maigres. Il nous semble qu'il s'agit d'une question de principe. Il n'est pas normal que la Ville et l'Etat attendent de connaître des problèmes financiers pour se renvoyer le bébé chaque fois que l'argent manque. La Conférence culturelle, qui aurait pu résoudre ce problème, tarde à réaliser les espoirs placés en elle. Malheureusement, nous ne pouvons pas attendre qu'elle prenne réellement corps pour ouvrir le débat de fond que je viens de mentionner. En effet, nous ne connaissons pas l'avenir de cette Conférence culturelle mais, pour l'instant, nous constatons que peu de gens s'y intéressent.

Les libéraux souhaitent clore aujourd'hui le débat sur l'OSR en particulier, car cette question a été réglée depuis longtemps de manière relativement intéressante, puisque l'Etat participe largement au financement de cet orchestre. En revanche, nous pensons que le débat de fond sur le financement d'institutions culturelles

qui contribuent à faire rayonner Genève non pas seulement en tant que Ville, mais également en tant que Canton, doit être remis sur le tapis.

Premier débat

M. Pierre Losio (Ve). Je tiens à faire remarquer que notre ordre du jour comporte la motion M-536 sur les relations Ville-Etat, que nous avons déposée lors du retour dans ce plénum d'un rapport de la CADHER concernant les Conservatoire et Jardin botaniques.

Il nous avait alors semblé, à nous les Verts – mais nous avons pu convaincre sans trop de difficultés nos partenaires de l'Alternative – que nous ne pouvions pas nous prononcer de manière abrupte sur les transferts de charges à l'Etat de Genève. Par le biais de la motion M-536, nous demandons au Conseil administratif de nous exposer la stratégie globale qu'il entend mettre en place face au problème des reports de charges et des attributions de compétences entre les collectivités publiques.

Il y a quelques mois, nous avons voté contre le report de charges et «le transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat». Aujourd'hui, pour être cohérents, nous voterons de la même manière. Nous sommes donc opposés à l'idée de demander maintenant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches pour transférer l'OSR à l'Etat. Cela ne signifie pas que nous sommes opposés à cette mesure quant au fond, mais nous voulons connaître d'abord la stratégie globale de l'exécutif municipal en la matière. C'est dans ce sens que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter la motion M-536 dont nous débattons tout à l'heure.

C'est un débat extrêmement important, d'autant plus que l'examen budgétaire nous montre comment se «traficotent» les reports de charges de l'Etat vers la Ville. Nous voulons savoir ce que le Conseil administratif est prêt à négocier, à aliéner ou à partager.

Il existe des instruments comme la Conférence culturelle – actuellement assez peu fréquentée par les partenaires communaux – mais nous ne pensons pas que le Conseil municipal puisse accepter aujourd'hui d'inciter le Conseil administratif à transférer l'OSR à l'Etat. Je vous invite donc à refuser le projet de résolution PR-258, Mesdames et Messieurs – et surtout ceux d'entre vous qui représentent les partis de l'Alternative, signataires de la motion M-536, qui demande précisément de renvoyer les reports de charges – jusqu'ici abrupts et saucissonnés – au moment où nous connaissons la stratégie globale du Conseil administratif dans ce domaine. Pour notre part, nous refuserons donc cette résolution et les conclusions de la CADHER.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais profiter de ce projet de résolution pour aborder quelques éléments importants dans le contexte politique, économique et financier d'aujourd'hui.

Tout d'abord, pour discuter de transferts de charges et de compétences entre collectivités publiques, il faudrait déjà qu'il y ait dialogue entre celles-ci. Or, nous l'avons constaté l'année passée et c'est à nouveau le cas cette année, l'Etat de Genève ne dialogue pas avec les communes – en tout cas pas avec la Ville – à part pour livrer une facture ou tenter d'imposer un transfert de charges sans négociations... Il faut avoir ce premier élément à l'esprit. Rien ne sert de se demander où en est le dialogue: il ne se passe rien!

Une seule réunion officielle devait avoir lieu entre l'Etat, la Ville et les communes. Au dernier moment, l'Etat a changé la date initialement retenue et, comme nous n'étions pas disponibles, il a organisé la rencontre sans nous! Voilà tout simplement où en est le dialogue entre la Ville et l'Etat. C'est un peu absurde, parce que l'Etat et la Ville, c'est nous! Nous sommes liés à l'Etat et à la Ville et nous devrions pouvoir discuter de la répartition des charges. Pourtant, nous avons l'impression d'avoir affaire à des clubs fermés en conflit permanent.

J'en viens à la question plus concrète du transfert des charges. La Ville n'a qu'un seul moyen de transférer une charge à l'Etat: la supprimer! Je ne vois pas comment nous pourrions, autrement, obliger le Canton à payer 17 millions de francs pour l'OSR – à savoir la somme que cette institution reçoit actuellement des collectivités publiques genevoises, à raison de 8,5 millions de francs de la part de la Ville et du même montant de la part de l'Etat. L'OSR demande 500 000 francs de plus à la Ville, et la même chose à l'Etat – au départ, il réclamait 1,8 million de francs supplémentaires, mais il s'est finalement contenté de 1 million de francs. Pour le moment, il n'aura rien, vu la situation budgétaire de l'Etat et de la Ville.

Il n'en demeure pas moins – vous l'imaginez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – que l'Etat ne va pas tout à coup investir 8,5 millions de francs supplémentaires dans l'OSR s'il n'y est pas contraint! Ce serait un risque considérable que de vouloir retrancher 8,5 millions de francs du budget de la Ville avant de savoir si l'Etat les suppléera... Et s'il ne le fait pas... adieu, l'OSR! Si le projet de résolution demande au Conseil administratif de se livrer à cet exercice-là, c'est totalement absurde! Nous pourrions décider de laisser tomber l'OSR, mais vouloir le transférer n'a simplement aucun sens politique ou financier, tant que notre partenaire n'est pas d'accord d'accepter cette charge en échange d'une autre, qu'il nous laisserait.

Ce cas est le même que celui des Conservatoire et Jardin botaniques. Nous sommes également en train de travailler sur d'autres secteurs – par exemple la

Bibliothèque publique et universitaire (BPU), pour laquelle on pourrait imaginer de créer une fondation de droit public avec un partenariat, ce qui permettrait à la Ville d'assumer d'autres charges et de laisser la BPU à l'Etat, en lien avec l'Université. Ce report de charges et de compétences aurait peut-être un sens.

Pour en revenir au projet de résolution PR-258, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je répète que vous pouvez la voter, mais, si nous l'appliquons strictement, cela revient à supprimer la subvention de l'OSR.

Quant à la motion M-536, dont nous parlerons tout à l'heure, elle demande où en sont les relations entre la Ville et l'Etat. Je pense qu'elle nous pousse à nous interroger sur notre organisation politique, parce que la municipalité ne correspond plus à la réalité géographique de la ville de Genève et que les prérogatives du Canton devraient être régionales... Bref, la situation est de toute façon déjà un peu spéciale. Le débat sur un éventuel passage de 26 cantons à huit régions a vaguement été entamé, mais il mériterait d'être poursuivi. Peut-être la Ville de Genève regrouperait-elle un jour la ville et les communes suburbaines – les élections pourraient avoir lieu par secteurs, mais il n'y aurait qu'une seule commune. Enfin, c'est de la musique d'avenir... lointain.

Pour le moment, il est évident qu'il devrait y avoir un vrai débat sur les compétences respectives de l'Etat et des communes, ainsi que sur la répartition des charges. Mais cela suppose un cadre de discussions plus large qu'un problème financier particulier ou l'urgence d'un budget à boucler, dans lequel on aimerait réduire les déficits de 300 à 280 millions de francs! Pour ma part, je regrette souvent que nous ne menions pas ce débat de fond.

En outre, je pense qu'il faudrait parfois adresser des signes pédagogiques à la population. En effet, cette dernière a voté quatre baisses d'impôts en sept ou huit ans: l'initiative Casatax, la suppression du droit des pauvres, la baisse linéaire de 12% et la suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe, pour être bref. Cela représente des sommes considérables! Au lieu d'essayer de grignoter des économies partout, l'Etat ou la Ville devraient peut-être fermer tout à coup une institution... Les gens se rendraient compte alors que payer moins d'impôts, c'est avoir moins d'argent pour diverses prestations. Et comme nous formons, à la Ville, un gouvernement de gauche, ce serait la seule manière d'agir, puisque nous ne voulons pas porter atteinte aux prestations sociales. Je ne vais pas désigner en séance plénière le musée, la bibliothèque, ou l'école qui pourraient être touchés, cet exercice-là n'aurait pas de sens maintenant. Mais tout est envisageable!

A un moment donné, la population doit se rendre compte que diminuer les impôts revient à réduire les recettes de l'Etat. Par conséquent, au terme du processus, les déficits et l'endettement augmentent et conduisent à une réduction des prestations. Il n'y a là rien de miraculeux! On peut toujours se livrer à

l'exercice de fermer des institutions, mais cela peut durer un temps et non pas éternellement, car on finit par nuire à des aspects importants de notre société. En tout cas, à mon avis, s'il faut renoncer à certaines choses de cet ordre-là, cela doit se faire hors du cadre d'un débat budgétaire passionnel. Nous pourrions procéder à cet exercice si nous trouvons des partenaires. Mais, si nous n'y parvenons pas, le Conseil municipal devrait créer une commission spéciale destinée à débattre avec les autres communes de la question des compétences et de la répartition des charges dues aux différentes institutions.

Dans ce cadre, la Conférence culturelle devrait être au cœur d'un débat – surtout en ce qui concerne le domaine culturel – mais seules deux communes s'y sont inscrites, à ce jour, en plus de la Ville de Genève. Je reconnais que la convention est peut-être une usine à gaz, mais peu importe: sur le principe, les communes pouvaient y adhérer. Le problème, c'est qu'elles forment 45 entités, et chacune d'entre elles se sent jalousement responsable de ses petites prérogatives – pourtant vraiment petites, même au niveau de l'Etat! Mais la somme totale mise dans le pot commun par tous les citoyens, au final, serait la même, qu'elle soit gérée par la Confédération, l'Etat ou la Ville. Si nous ne parvenons pas à mener un débat plus large, il serait bon, à mon avis, que la Ville essaie de créer une sorte de laboratoire de réflexion à ce sujet.

Voilà les propos que je souhaitais échanger avec vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Mais sachez que, en votant le projet de résolution PR-258, vous contraignez le Conseil administratif soit à la reléguer dans un tiroir, soit à l'appliquer en éliminant la subvention de l'OSR.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Les socialistes ne voteront pas ce projet de résolution ce soir, en bonne partie pour les raisons que le magistrat Mugny vient d'exposer. Je rappelle que notre groupe – comme l'ensemble de l'Alternative et même du plénum, d'ailleurs – s'était particulièrement mobilisé contre les derniers reports de charges que l'Etat avait voulu faire peser sur les communes. Le Conseil municipal s'était montré unanime: si certains groupes étaient d'accord d'entrer en matière sur les reports de charges, tous refusaient la manière dont le Conseil d'Etat reportait des charges sur les niveaux institutionnels inférieurs, et notamment sur les communes.

Pour cette raison, nous ne voterons pas cette résolution qui date de 1997, époque à laquelle – on le constate à la lecture du rapport PR-258 A – une majorité de ce plénum acceptait d'entrer en matière sur les reports de charges, notamment en ce qui concerne les infrastructures culturelles.

Je souhaite encore souligner plusieurs points. Tout d'abord, nous attendrons l'assermentation du nouveau Conseil d'Etat pour demander au conseiller

administratif en charge de la culture de voir s'il est possible de dialoguer avec lui, dans sa nouvelle composition. Une entrée en matière est-elle possible? Aurons-nous des partenaires pour dialoguer? Si oui, la Ville reprendra volontiers la discussion. Monsieur Mugny, pour ce faire, la motion M-356 à laquelle M. Losio a fait référence tout à l'heure définit les axes que doit suivre notre commune et elle vous donne un mandat de discussion avec vos partenaires cantonaux.

Si cette tentative de votre part n'obtient pas d'écho et si vous ne trouvez pas de partenaire pour débattre, la Ville en prendra acte et ne discutera donc pas. Nous déciderons alors, à la majorité du Conseil municipal, de nos propres choix, nous définirons nos critères et, par la suite, nous assumerons notre obligation d'éliminer les subventions à certaines institutions, sachant que nous aurons tout tenté pour éviter cette solution-là.

Depuis des années, la Ville de Genève essaie – en tout cas dans le domaine culturel – de se donner les moyens de discuter avec le partenaire cantonal. M. Vaissade n'y est jamais parvenu, et vous-même, Monsieur Mugny, vous rencontrez bien des difficultés sur ce plan. C'est avec une certaine peine que nous apprenons que la Conférence culturelle ne fonctionne pas, car les socialistes ont compté parmi les groupes favorables à l'idée de créer un lieu de discussion entre le Canton et les communes.

Je pense que nous pouvons nous arrêter là pour ce soir. Il s'agit de choisir l'option très pragmatique qui consiste à vouloir discuter avec le Canton et à réitérer ce souhait. Ensuite, nous verrons sur quels objets concrets nous pouvons trouver des compromis et un consensus quant à une répartition des charges différente. Monsieur Mugny, attendez l'assermentation du nouveau Conseil d'Etat, et vous verrez bien! Si celui-ci ne se montre pas un meilleur partenaire de discussion que jusqu'à présent, malheureusement, la Ville de Genève fera ce qu'elle sait très bien faire depuis des années: elle décidera elle-même de ses propres options et se donnera les moyens de les mener à bien.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Quelqu'un a dit tout à l'heure que le projet de résolution PR-258 était ancien – effectivement, il a huit ans d'âge. Mais, malgré la distance qui nous en sépare dans le temps, notre groupe s'est beaucoup intéressé à sa lecture. Je rappelle que ses considérants font état d'une situation financière difficile; or, d'après les prévisions que l'on entend aujourd'hui dans toute la République, la situation actuelle n'est peut-être pas aussi terrible, et la municipalité de Genève a fait de gros efforts. Mais enfin, admettons-le, les temps sont tout de même durs!

Nous nous félicitons que le rayonnement de l'OSR, dont il est question ici, n'ait à notre connaissance pas diminué – je veux dire qu'il ne se limite pas à la

commune de Genève, mais dépasse le niveau national, et même international. On a évoqué également la volonté du Conseil administratif de l'époque de désengager la municipalité de tâches qui incombent à d'autres collectivités publiques, et notamment à l'Etat.

Mais la situation a évolué depuis lors, puisque – d'autres intervenants l'ont rappelé – il existe cette Conférence culturelle que certains ici tentent, moyennant beaucoup d'efforts, de mettre sur pied. Je crois que ce débat est l'occasion d'appeler les autres collectivités publiques à se mettre à l'œuvre sérieusement pour participer à cette Conférence culturelle et à prendre leurs responsabilités quant à des institutions culturelles communes, au sens général et non pas municipal.

Notre groupe, même s'il était tenté, au départ, de voter le projet de résolution PR-258, est prêt à revenir sur sa décision et à refuser les conclusions du rapport. Néanmoins, nous insistons sur le fait que, si le débat sur les péréquations et les institutions dépassant la seule responsabilité de la commune n'avance pas, nous pourrions être amenés à prendre des mesures sur le subventionnement par la Ville d'institutions aussi importantes que l'OSR.

Nous ne voterons donc pas, ce soir, le projet de résolution PR-258 de 1997, mais nous attendrons avec impatience de traiter la motion M-536, qui demande une vision plus globale des relations entre les communes et l'Etat. Dans ce cadre, nous espérons mener un large débat, qui ne portera plus sur des institutions précises envisagées une par une, comme c'est le cas ici avec l'OSR.

M. Alain Dupraz (T). Notre groupe avait, lui aussi, pensé accepter le projet de résolution PR-258, mais le faire après les explications détaillées de notre magistrat M. Mugny confinerait à l'absurdité. Notre municipalité ne peut pas décider comme ça, toute seule, du sort de l'OSR. Des négociations avec l'Etat seront nécessaires, et j'espère qu'elles auront lieu un jour. Nous refuserons donc cette résolution.

M. Pierre Maudet (R). J'interviens brièvement. Les radicaux refuseront également le projet de résolution PR-258, pour les motifs invoqués par le magistrat tout à l'heure. Si celui-ci appelle de ses vœux – comme d'autres dans cette enceinte – une discussion plus globale, pour notre part, nous souhaiterions ne pas en rester là, ne pas nous contenter d'écouter les vœux pieux émis ce soir de part et d'autre.

Il faut réellement aller de l'avant! Mais, c'est vrai, il y a quelques préalables à cela. Le premier, ce sont les élections cantonales: leur deuxième étape, avec

l'élection de l'exécutif, aura lieu au cours du mois à venir, c'est-à-dire en novembre. Leur résultat conditionnera en tout cas certains aspects de la discussion, et la Ville devra alors se positionner en fonction de ses nouveaux partenaires.

Mais je voudrais insister sur l'intérêt que présenterait une discussion plus globale, sur laquelle nous fondons nos espoirs. Nous attendons, en effet, l'avènement d'une constituante soutenue par de nombreux partis dans cette enceinte – mais pas encore par tous – si possible au cours de la législature cantonale à venir. Voilà ce qui nous permettra, Monsieur le magistrat, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de mettre à plat l'ensemble des problèmes. Créer dans notre coin une commission municipale pour envisager de répartir différemment les charges et les compétences, pour redistribuer les cartes, c'est bien, mais cela ne présente aucun intérêt si les partenaires ne sont pas tous autour de la table, et si un certain esprit d'ouverture ne préside pas à la discussion.

Raison pour laquelle, je le répète, nous refuserons cette résolution. En revanche, j'annonce d'ores et déjà que nous soutiendrons la motion M-536 dont il a été question il y a un instant et qui vise à améliorer les relations entre la Ville et l'Etat. Mais nous ne nous contenterons pas de cela. Nous demanderons également – par la voix des députés au Grand Conseil et, nous l'espérons, d'un magistrat radical cantonal qui pourrait venir prochainement renforcer les rangs du gouvernement – que la discussion ait lieu au cours de cette législature, avec l'ensemble des partenaires impliqués.

M. Jean-Charles Lathion (DC). A la suite des explications du magistrat, nous voterons également contre le projet de résolution PR-258. Cependant, nous pensons que ce n'est pas nécessairement le changement de partenaire de la Ville qui modifiera la situation, mais plutôt, comme l'a dit mon collègue Maudet, une réflexion de fond sur la répartition des charges entre l'Etat et la Ville.

Accepterons-nous cette constituante qui vient d'être évoquée? Je l'ignore, mais le groupe démocrate-chrétien invite le Conseil administratif à revenir à la charge auprès du Conseil d'Etat pour poser la question fondamentale de la répartition des charges. Nous voterons toutes les motions qui iront dans ce sens.

M. Patrice Reynaud (L). Je voudrais enfoncer le clou d'une manière quelque peu différente, si je puis dire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que, lors du vote – ou plutôt de la tentative de vote – du budget cantonal de l'année dernière, l'Etat avait posé une sorte de condition sine qua non au transfert des 45 millions de francs de charges de l'Etat à la Ville, refusé ensuite par la population genevoise, vous le savez. En effet, il avait indiqué que

ce transfert aurait lieu dans le cadre d'un exercice complet de redéfinition des charges entre l'Etat et les communes. Sauf erreur de ma part, des commissions ont été mises sur pied dans certains partis – en tout cas chez les libéraux – afin d'examiner les conditions et les modalités d'un tel transfert. Jusqu'à présent, il semblerait que cet effort soit demeuré lettre morte.

Nous allons bien évidemment rejoindre l'ensemble des partis représentés dans cette enceinte en refusant le projet de résolution PR-258, pour les mêmes raisons mais en allant un peu plus loin. Nous affirmons que celui qui a proposé une redéfinition complète – et non pas seulement institution par institution – de la répartition des compétences entre les communes et l'Etat, c'est l'Etat lui-même!

Je rejoins très volontiers les propos de M. Pattaroni: peu important les personnes physiques qui formeront le futur Conseil d'Etat de la République genevoise dès le 1^{er} décembre prochain; ce qui nous intéresse, c'est de savoir si le Canton acceptera de jouer le jeu d'une véritable redéfinition des compétences entre l'Etat et les communes, sans mettre quelque carotte que ce soit au bout du bâton dans un tel débat. J'insiste sur ce point et j'ajoute que le rôle du Conseil municipal – et surtout du Conseil administratif – consiste à ne pas attendre pour rappeler au Canton ce qu'il avait lui-même proposé à l'époque, à savoir une véritable redéfinition de la répartition des charges. Aussi longtemps que celle-ci n'aura pas commencé à voir le jour, le problème des transferts de charges ne peut pas être réglé.

Je voudrais aborder un dernier petit point auquel vous vous attendiez sans doute, Monsieur Mugny – mais rassurez-vous, ce sera très rapide! J'ai bien évidemment apprécié à sa juste valeur l'explication technique que vous avez donnée tout à l'heure au sujet des baisses d'impôts et des prestations; cependant, vous m'autoriserez à penser que le problème du budget cantonal n'est pas dû à l'absence de recettes, mais bien davantage au surpoids des charges.

Deuxième débat

Mise aux voix, la résolution est refusée par 61 non (4 abstentions).

5. Motion de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marc Froidevaux, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, André Kaplun, Vincent Schaller, Alexis Barbey, M^{mes} Bérengère Rosset, Marie-Thérèse Bovier, Linda de Coulon, Nathalie Fontanet et Florence Kraft-Babel: «Un musée des instruments anciens de musique à la villa Moynier» (M-529)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève possède une magnifique collection d'instruments anciens de musique, qui, malheureusement, ne sont pour la plupart pas exposés;
- que depuis de nombreuses années on remet à plus tard la réalisation d'un tel musée;
- que Genève, sur le plan culturel, et à juste titre, a toujours consenti et axé un effort particulier dans le domaine de la musique, cela essentiellement en raison du tissu de sa population multilingue;
- que la villa Moynier offre des locaux et un environnement magnifiquement adaptés à l'accueil d'un musée réservé aux instruments anciens de musique;
- que cette villa appartient aux Genevois et que la population devrait pouvoir y avoir accès,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter une proposition et un crédit d'étude en vue d'installer à la villa Moynier le musée des instruments anciens de musique.

M. Georges Queloz (L). En 1989, si j'ai bonne mémoire, nous avons voté le projet – réalisé depuis lors – d'installation du Musée d'histoire des sciences à la villa Bartholoni. Tout le monde ici le sait, Bartholoni fut un grand mécène pour Genève et nous lui devons le Conservatoire de la place Neuve. A l'époque de ce débat, je disais dans cette enceinte que nous ferions mieux de consacrer cette villa à l'accueil du musée des instruments anciens de musique, étant donné les animations que nous aurions pu imaginer dans ce magnifique environnement et auxquelles l'atmosphère des lieux se serait bien prêtée. Mais le plénum en a décidé autrement.

Aujourd'hui, nous voilà devant une nouvelle opportunité de donner un toit au musée des instruments anciens de musique, qui cherche toujours la place

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5029.

qu'il mérite à Genève, car il possède des collections absolument extraordinaires auxquelles le public genevois pourrait avoir accès à la villa Moynier. Ce serait une manière de rendre cette magnifique maison à la population, et d'en faire non seulement un écrin fantastique pour les instruments de musique, mais également un lieu d'accueil pour des manifestations musicales et des petits concerts, surtout l'été. Cela permettrait d'animer cet endroit, qui est très fréquenté.

Voilà pourquoi nous avons pensé à cette solution pour la villa Moynier, que nous ne pourrions en aucun cas louer à qui que ce soit, car l'accès à cette magnifique bâtisse n'est pas envisageable dans le cadre d'autres activités. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé la motion M-529.

Préconsultation

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'interviens déjà à ce stade du débat, et ce que je vais vous répondre me fend le cœur, Monsieur Queloz. Nous avons envie de réaliser quelque chose de l'ordre de ce que vous proposez, et nous avons essayé de le faire. Nous avons même procédé à une enquête dans ce but – mais pas concernant la villa Moynier, c'est vrai. D'ailleurs, à un moment donné – nous en avons parlé lors du débat sur le Musée de l'horlogerie – nous nous sommes demandé si certaines collections étaient bien entretenues dans des lieux adéquats.

Dans le cadre de cette réflexion, nous avons envisagé de rapatrier le Musée d'histoire des sciences au Muséum d'histoire naturelle et à l'actuel Musée de l'horlogerie, afin d'attribuer la villa Bartholoni à un musée des instruments anciens de musique. Exactement comme vous, Monsieur Queloz, nous imaginions des aubades l'été, des concerts nocturnes pendant la Nuit de la science... cela aurait été génial! Pensez donc: les gens viennent le soir, après leur douloureux travail, passer un moment de détente en écoutant du clavecin...

Mais cela n'a pas été possible, car la conservation des instruments anciens de musique suppose de telles installations sur le plan des normes hydriques et du climat à l'intérieur des salles que cela aurait supposé des investissements considérables, et même supérieurs à ceux consentis pour la réhabilitation de la villa Bartholoni. Le Conseil administratif se voyait mal demander au Conseil municipal un pareil crédit pour une villa tout juste restaurée, afin d'y exposer les instruments anciens de musique.

Nous pourrions nous dire que la villa Moynier, quant à elle, offre peut-être une occasion plus adéquate de créer ce musée, puisqu'il y aura de toute manière des travaux. Mais il faut savoir que son adaptation aux conditions nécessaires de conservation des collections représente un investissement extraordinairement

coûteux qui, dans la conjoncture actuelle, ne figure en tout cas pas dans le plan financier d'investissement. Cependant, je ne refuse pas la motion M-529 et je ne la considère pas comme absurde.

Nous pensions éventuellement installer à la villa Moynier – un site effectivement enchanteur – une salle des mariages pour accueillir les époux, comme c'est actuellement le cas aux Eaux-Vives. Mais, pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas de dogme établi en la matière. Je le répète, l'idée d'un musée des instruments anciens de musique à la villa Moynier n'est pas mauvaise. Si la motion M-529 est acceptée par le Conseil municipal, le département de M. Ferrazino devra se livrer à une investigation assez sérieuse. Cette préétude permettra de connaître le coût final de l'opération – et il sera considérable, car ces instruments anciens sont extrêmement délicats.

M. Georges Queloz (L). Je suis très heureux d'entendre de la bouche de M. Mugny que notre projet mérite une étude! Bien sûr qu'un musée des instruments anciens de musique coûtera cher s'il est accueilli à la villa Moynier, mais ce sera le cas ailleurs aussi! Je rappelle que, aujourd'hui, nous ne pouvons pas exposer ces collections et qu'il faudra de toute façon prendre des dispositions pour assurer leur conservation et leur protection. Nous devons bien, un jour, faire un véritable choix en votant une proposition de crédit que le Conseil administratif nous aura soumise!

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical se ralliera à la position du magistrat, tout en étant sensible à celle des motionnaires. Vu le contexte économique actuel, nous ne sommes pas sûrs que ce projet soit prioritaire pour la Ville, aussi déposons-nous l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter *une étude de faisabilité et une évaluation financière* en vue d'installer à la villa Moynier le musée des instruments anciens de musique.»

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts et l'ensemble de l'Alternative ne soutiendront pas la motion M-529, pour les raisons déjà évoquées. En effet, l'installation d'instruments anciens de musique implique un gros effort financier, car il ne s'agit pas simplement de poser des collections dans des vitrines en

plexiglas, mais bien d'en faciliter la compréhension auprès des visiteurs. Nous sommes conscients que cela entraînera un coût important, et c'est la première raison de notre refus de cette motion.

La deuxième, c'est que nous avons déjà débattu à plusieurs reprises de la villa Moynier dans cette enceinte, et nous serions vraiment très heureux que le Conseil administratif nous soumette une proposition concernant son utilisation.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Chacun est d'accord, ici, de dire que la motion M-529 est bonne, mais le problème, c'est que certains la refusent quand même! Pour ma part, je crois que le magistrat a tenu des propos très justes: oui, c'est une bonne motion, et le lieu choisi pour installer le musée des instruments anciens de musique – que ce soit la villa Bartholoni, la villa Moynier ou une autre – n'a pas beaucoup d'importance. En effet, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce type de lieu se prête bien à l'exposition de ces collections.

Le magistrat est sensible au coût de leur entretien – et nous aussi. Or nous ne sommes pas sûrs, aujourd'hui, qu'elles fassent l'objet de soins aussi attentifs que ceux décrits par le magistrat. Cela fait vingt ans que ces instruments anciens sont entreposés dans des caisses et qu'ils sont fort malmenés, c'est le moins qu'on puisse dire!

En conséquence, cette motion M-529 veut dire la chose suivante: s'il existe une opportunité d'installer ce musée dans telle ou telle villa, nous pouvons considérer ce type de lieu comme parfait pour accueillir une collection d'instruments anciens de musique. La question n'est pas de savoir si nous allons y faire une salle des mariages – ce n'est pas une priorité. En effet, ce type de lieu permet non seulement leur conservation mais également, comme l'a rappelé M^{me} Marguerite Contat Hickel, le jeu. Il faut bien se rendre compte qu'on ne joue pas de ce genre d'instruments au Victoria Hall, mais bien plutôt dans des salons. Or les villas patriciennes dont la Ville est propriétaire, situées au milieu des parcs, sont un endroit idéal pour interpréter une musique enchantée avec des instruments anciens.

C'est une question de bon sens. La motion M-529 n'a rien de contraignant, elle n'est pas un projet d'arrêté. Personne ne veut poser demain matin la première pierre du musée des instruments anciens de musique, à peine sèches les manchettes des journaux relatant notre débat... Nous demandons en revanche au Conseil administratif d'avoir à l'esprit la perspective que nous proposons. Nous ne pensons pas qu'il faille y renoncer sous prétexte que la dépense engendrée ne figure pas dans le plan financier d'investissement. Nous demandons au Conseil administratif d'être conscient que, pour le Conseil municipal et les personnes qui ont rassemblé cette collection d'instruments, il y a lieu de la mettre en valeur. Tel

est l'unique objet de la motion M-529. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suggère à ceux d'entre vous qui entendent voter non tout en pensant oui de modifier leur prise de position et de soutenir cette motion.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voulais pouvoir répondre directement après ces interventions libérales. Vous voyez, Messieurs Queloz, Reynaud et Froidevaux, si vous n'aviez pas voté toutes ces baisses d'impôts depuis sept ans, peut-être pourrions-nous aujourd'hui créer ce musée des instruments anciens de musique...

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Pour notre part, nous trouvons la motion M-529 très intéressante, d'autant plus qu'elle concerne plus de 2000 instruments anciens de musique et que l'emplacement de la villa Moynier est idyllique pour les accueillir. Mais la création d'un tel musée implique la prise en compte de plusieurs points. Il est notamment nécessaire de l'équiper d'enregistrements sonores, que le public pourrait entendre en regardant les instruments exposés derrière les vitrines, afin de rendre la visite interactive – sinon, ce musée sera un lieu mort où circulera très peu de monde.

Ensuite, nous pourrions aussi imaginer de le mettre en relation avec le Musée d'ethnographie, qui possède des instruments de musique impossibles à séparer des parures sur lesquelles ils sont fixés – je pense, par exemple, aux grelots cousus sur des vêtements. Il pourrait donc y avoir, sur la base d'un thème donné, des liens entre le musée des instruments anciens de musique et celui d'ethnographie. Une autre solution consisterait à répartir ces instruments dans différents musées, mais il serait regrettable de ne pas leur attribuer un véritable lieu d'exposition bien à eux.

Quant à la villa Moynier, elle nous paraît petite, de par sa structure et sa superficie, pour accueillir un musée des instruments anciens de musique. En effet, pour que celui-ci exerce un véritable attrait sur la population, il faudrait y organiser des concerts. Nous proposons le renvoi de la motion M-529 à la commission des arts et de la culture, afin de procéder à l'audition de certaines personnes et d'évaluer la faisabilité de ce projet.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Qu'un magistrat qui s'occupe des utopies tiennes des propos purement démagogiques ne m'étonne pas. M. Ferrazino nous y a habitués... Mais quand un magistrat qui s'occupe de choses sérieuses, qui a de lourdes responsabilités dans cette ville – à savoir la culture, qui est à peu près la seule responsabilité municipale à part le réglage de la hauteur des trottoirs – se

prend à tenir des propos aussi irresponsables que ceux tenus tout à l'heure par M. Mugny, c'est très grave. Tout à coup, nous avons peur concernant l'ensemble de son travail! Personne, dans ce Conseil, ne se souvient d'une baisse d'impôts votée par notre municipalité, voilà!

M. Patrice Reynaud (L). Je voudrais reprendre à mon compte la proposition d'amendement du Parti radical. En effet, je reconnais que le texte initial de la motion proposé par le Parti libéral allait peut-être trop loin, puisqu'il invitait le Conseil administratif à présenter une proposition et un crédit d'étude. De ce point de vue là, je peux comprendre la position de l'Alternative. En ce qui nous concerne, nous voterons donc cet amendement, que je vous relis: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter une étude de faisabilité et une évaluation financière en vue d'installer à la villa Moynier le musée des instruments anciens de musique.» Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à réfléchir à ce qu'impliquerait le refus de cet amendement.

Car le rejeter signifierait que, *de facto*, dès lors qu'une initiative qui ne coûte pour l'instant rien – puisqu'elle consiste uniquement à étudier la faisabilité et le coût futur d'un projet – vient des rangs de la droite, la gauche majoritaire la refuse. Seul le Conseil administratif est compétent pour réaliser une telle évaluation, et refuser systématiquement de la lui demander revient à jeter un voile sombre sur la culture en Ville de Genève, sous le fallacieux prétexte politique que la motion concernée a pour l'Alternative une coloration sans doute trop partisane. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

La Ville possède une collection d'instruments anciens de musique qui représente une fortune, mais qui est en train de vieillir dans des caisses depuis près de vingt ans. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, demandons au Conseil administratif de lui réserver un meilleur sort que celui de ces caisses obscures sans doute peu appropriées à sa conservation!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je reprends la parole au nom de l'Alternative. Je suis sensible à l'argument de la conservation de ces instruments anciens de musique, mais je crois que l'heure est plutôt aux économies, dont la droite, justement, se targue – et nous aussi, d'ailleurs! A mon avis, il est extrêmement important, aujourd'hui, de définir nos priorités.

Au cours de la séance plénière d'hier, nous avons entendu, sur les bancs de la droite, de beaux discours sur les économies, la rigueur financière, notamment. Je trouve donc presque indécent que l'Entente nous soumette ce soir une telle motion, alors que la situation des finances de la Ville est tout de même assez

difficile. Je ne pense pas que les quelque 100 000 francs de boni au budget 2006 mentionnés aujourd'hui par le magistrat soient suffisants pour que nous décidions d'obérer la municipalité en dépensant 30 millions de francs supplémentaires pour le Musée d'ethnographie, ou 60 millions pour justifier une telle proposition.

D'ailleurs, nous avons l'occasion d'admirer cette collection au Musée d'art et d'histoire. Et il serait bon que les projets d'ordre muséologique émanent directement des départements municipaux concernés. Quant à la villa Moynier, je vois mal l'Alternative y proposer des travaux à l'intérieur, alors que nous connaissons une situation financière aussi difficile. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je réagis à l'intervention du chef de groupe libéral – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Tout à l'heure, il a ouvertement manifesté son espoir que la gauche ne refuse pas cette motion amendée sous prétexte qu'elle est issue du groupe libéral, donc des rangs de la droite. J'aimerais que vous le rassuriez, Madame la présidente! Au Conseil municipal, nous n'avons pas pour habitude de refuser les propositions simplement parce qu'elles viennent des rangs de la droite. Très souvent, nous entrons en matière sur les projets de la droite – et c'est le cas de l'ensemble de l'Alternative, y compris de groupes que certains, au niveau cantonal en tout cas, qualifient d'«extrême gauche» et même de «scories d'extrême gauche».

Nous n'avons pas cette culture politique de refus systématique des propositions de la droite, même si elles nous paraissent bonnes. Je rappelle que, sur certains objets – et même si notre attitude a pu fâcher, au sein de l'Alternative – nous avons trouvé des alliances avec l'Entente. Je pense notamment au Stade de Genève, pour lequel le groupe socialiste s'est montré tout à fait d'accord d'adopter une solution de compromis avec les groupes de l'Entente. (*Exclamations.*) Nous ne refusons pas systématiquement les propositions qui ne viennent pas de nos rangs, mais nous refusons celles qui ne nous paraissent pas adéquates. Et la motion M-529, en l'occurrence, ne nous plaît pas et ne nous satisfait pas, Monsieur Reynaud – mais ce n'est pas parce qu'elle a été déposée par vous!

J'en viens à un dernier point, pour conclure. Certains ont prétendu tout à l'heure qu'une petite étude de faisabilité ne coûtait pas si cher... Mais sa réalisation nécessite quand même le travail d'un fonctionnaire. Mesdames et Messieurs de la droite, vous le savez, puisque vous épluchez comme moi, à la commission des finances, le budget 2006 de la Ville de Genève. Vous êtes nombreux, dans vos rangs, à critiquer la masse – que vous trouvez superfétatoire – de fonctionnaires municipaux. Alors, s'il vous plaît, cessons de leur confier de petites études de faisabilité qui ne coûtent pas grand-chose! Vous-mêmes, vous êtes parmi ceux qui pensent qu'il en faudrait moins, de ces personnes qui réalisent de petites études de faisabilité pas très chères!

M. Georges Queloz (L). Vous ne pouvez pas reprocher aux libéraux d'être rigoureux en matière d'économies! Il s'agit ici d'une priorité pour nous. La villa Moynier et la collection d'instruments anciens de musique font partie de notre patrimoine municipal. Or nous accordons la priorité à l'entretien autant de nos immeubles que de nos collections. Ne nous le reprochez pas, c'est un choix politique établi en toute rigueur du point de vue financier! Nous le plaçons avant d'autres projets, d'ailleurs farfelus.

M. Michel Ducret (R). J'adresserai tout d'abord une remarque à la préopinante socialiste. Je rappelle que, il n'y a même pas une année, sa camarade M^{me} Cahannes a refusé, au nom du groupe socialiste, une proposition radicale sous le seul prétexte qu'elle n'émanait pas de ses rangs, même si elle la qualifiait d'excellente! J'estime donc que le petit prêche de M^{me} Salerno, tout à l'heure, tombait plutôt mal.

Cela étant, je voudrais faire deux remarques au sujet de la motion M-529 qui nous est soumise ce soir. D'abord, je rappelle que la proposition d'amendement déposée par M^{me} Gachet vise à éviter une dépense inutile et le risque que la motion soit refusée par le Conseil municipal. Si notre amendement est accepté, il ne s'agit plus que de réaliser une simple étude de faisabilité – une préétude, en quelque sorte – en sachant que les documents de base concernant la villa Moynier existent déjà, puisqu'elle avait déjà fait l'objet d'un autre projet que nous avons refusé, pour des raisons différentes.

Je tiens à faire une deuxième remarque devant le Conseil municipal. Nous devons nous rappeler que la Ville est propriétaire d'un patrimoine, comme l'a dit M. Queloz. Pourquoi ne pas rapatrier la collection des instruments anciens de musique au Musée d'art et d'histoire, comme quelqu'un en a émis l'idée tout à l'heure? Nous pouvons tout à fait l'envisager.

Quant à la villa Moynier, bien que ce bâtiment existe déjà et ne soit pas à construire, nous devons bien, un jour ou l'autre, investir pour le remettre en état! Je donne raison au Conseil administratif quand il dit qu'il faudra lui trouver une utilité. Nous avons jugé celle qu'il nous a proposée il n'y a pas si longtemps inadéquate, pour des raisons indépendantes de la nécessité de rénover cette bâtisse. Mais quoi qu'on prévoie d'y installer, nous devons consentir à des investissements.

Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger l'entretien de notre patrimoine, comme nous l'avons fait trop souvent ces dernières décennies – et on voit le résultat: plus on attend, plus les coûts de rénovation sont élevés. Proposer de réfléchir à l'utilité de la villa Moynier n'est pas forcément incompatible avec la proposition du Conseil administratif d'y installer une salle des mariages. Il est

possible d'imaginer une utilisation mixte des lieux, une combinaison de diverses idées. Peut-être ce genre de solution ressortira-t-il d'un bref examen au niveau du Conseil administratif et des services concernés, ou peut-être cette option s'avèrera-t-elle mauvaise. Je suis parfaitement conscient de ce risque, mais n'écartons pas d'emblée toute réflexion, tel est le sens de la motion M-529 une fois amendée. A mon avis, elle peut être émise sous cette formulation par le Conseil municipal sans risquer d'engendrer des dépenses catastrophiquement idiotes, qui seraient certainement refusées par le plénum.

Je signale encore que la villa Moynier ne dispose peut-être pas de la surface suffisante pour exposer la collection des instruments anciens de musique, ni des conditions de conservation qu'elle requiert. Son choix pour un tel musée n'est donc probablement pas tout à fait opportun. Voilà les remarques qui devaient, je crois, être faites avant le vote.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti refusera l'amendement radical, certes intéressant, pour les raisons suivantes. Premièrement, nous avons considéré qu'un bâtiment tel que la villa Moynier devait être affecté à une activité de caractère international, vu sa situation géographique et le rôle que Genève entend jouer en la matière. D'ailleurs, nous savons le Conseil administratif particulièrement sensible à cet aspect. Preuve en est le soutien qu'il apporte en ce moment à la Plate-forme internationale sur le développement durable urbain à Palexpo.

Or le Conseil municipal n'a pas voulu de cette idée pour la villa Moynier, et le Conseil administratif se doit de réaliser une étude sur la rénovation et l'affectation de ce bâtiment. Que nous le lui demandions ou pas, il a décidé de le faire, et la population ne comprendrait pas que cette villa si bien en vue reste vide et se dégrade. Nous pouvons donc compter sur le Conseil administratif pour procéder à cette étude. Mais est-ce à nous de lui en donner mandat, dans un cadre d'ailleurs aussi limité? Nous considérons que tel n'est pas le cas, vu l'état actuel des finances.

Je dois reconnaître que M^{me} Salerno a eu raison, tout à l'heure, en évoquant l'attitude de l'Entente quant aux économies. A la commission des travaux, lors de l'étude du budget 2006, l'Entente – y compris le Parti démocrate-chrétien – a demandé plusieurs fois des coupures dans les budgets d'étude. Il est donc difficile, après avoir proposé de telles diminutions il y a une semaine, d'engager ce soir de nouveaux frais d'étude! Soyons cohérents, du côté de l'Entente, et retirons cette motion!

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je ne reviendrai pas sur le fond du problème, puisque M^{me} Contat Hickel l'a excellemment évoqué tout à l'heure

au nom de l'Alternative. La droite propose pour la villa Moynier une piste qui semble, d'après le Conseil administratif, avoir déjà été explorée. Ne surchargeons donc pas l'agenda du Conseil municipal avec de tels objets! Nous serions très heureux que l'Entente suive la proposition émise à l'instant par M. Pattaroni.

D'autres points ont été évoqués dans ce débat, sur lesquels j'aimerais revenir brièvement. Mesdames et Messieurs de l'Entente, nous constatons que vous ne faites pas toujours preuve d'une grande ferveur pour créer certains musées – pensons simplement au Musée d'ethnographie, que vous vous obstinez à ne pas vouloir réaliser...

M. Georges Queloz (L). Si le projet avait été bon, il aurait été accepté!

M. Sébastien Bertrand. Ensuite, puisque quelqu'un s'est plu ici à rappeler une autre économie dont nous nous félicitons, j'aimerais évoquer l'arrêt à la surenchère causée par le «trou» financier du Stade de Genève. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et les Verts se félicitent d'avoir pu empêcher cette dépense – tardivement, hélas! Nous aurions dû nous y prendre bien plus tôt! L'incurie dont ont fait preuve les personnes mêlées à la gestion de cette affaire est sans doute l'une des erreurs que Genève n'a pas fini de payer.

J'aimerais encore évoquer un dernier point puisque le magistrat a fait remarquer aux motionnaires qu'ils refusaient systématiquement de nouvelles recettes. Or c'est faux. J'ai sous les yeux un document très intéressant émanant du même Parti libéral, le plus important au sein du nouveau Grand Conseil. Ce *Guide du citoyen* – puisque les citoyens ont maintenant un guide, grâce au Parti libéral – propose, en page 11, une augmentation d'impôts. Nous devons donc faire amende honorable: les libéraux proposent une augmentation d'impôts! Seulement, celle-ci s'appliquerait aux classes les plus populaires, comme le montre le tableau en bas de la page 11, où il est proposé que Genève s'aligne sur le Canton de Zoug et impose 35 fois plus les familles aux revenus les plus faibles... En tout bien, tout honneur, je rappelle donc ce soir que le Parti libéral propose parfois des augmentations d'impôts, mais pas pour tout le monde – plutôt pour les catégories de citoyens les plus populaires. (*Applaudissements.*)

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-529 a en tout cas le mérite de nous rappeler que la Ville de Genève possède un patrimoine culturel très important au sein duquel la collection

d'instruments anciens de musique occupe une place de choix. Il faudra bien un jour ou l'autre trouver une solution pour la mettre en valeur!

Nous soutiendrons le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture, car nous osons croire que de la discussion peut jaillir la lumière, et que cela permettra aux uns et aux autres de s'interroger sur l'avenir de cette collection.

Mais il est vrai, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue des Verts en parlant de priorités à définir, que la situation financière de la Ville est difficile. Nous ne pouvons pas tout faire! Telle est bien la difficulté pour le Conseil municipal, quand il s'agit de dégager des priorités. Néanmoins, permettez-moi de sourire quand j'entends dire que la conservation du patrimoine culturel n'est pas une priorité, alors que le plénum a voté récemment un crédit de plus de 4 millions de francs pour surélever le pont des Bergues et permettre aux Mouettes genevoises d'allonger un peu leur parcours... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous encourage à renvoyer la motion M-529 à la commission des arts et de la culture. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour ma part, je m'étonne de la tournure prise par ce débat, qui concerne un patrimoine culturel de grande valeur et d'importance majeure à Genève, même si personne ne le connaît. On dirait que l'enjeu de la discussion tourne plutôt autour de la rénovation de la villa Moynier et du prix d'une éventuelle préétude, mais je pense que la première question à se poser serait de savoir au moins de quoi on parle!

La motion M-529 a pour objectif de signaler que des instruments anciens de musique dorment dans des dépôts, y prennent la poussière et se détériorent; au bout d'un certain temps, ce patrimoine n'existera simplement plus! Vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un violon qui n'est pas joué finit par perdre de sa valeur et devenir une pièce de musée inutilisable – ce qui n'est pas très intéressant pour un instrument de musique destiné à sonner! L'idée qui sous-tend notre motion consiste à éviter de laisser perdre la véritable valeur de ce patrimoine en lui permettant d'être exposé à un endroit où il peut être utilisé – que ce soit la villa Moynier ou un autre lieu, je pense que là n'est pas le débat.

Nous devrions au moins prendre la peine d'auditionner les conservateurs chargés de cette collection si importante. Je rappelle qu'elle est issue de deux legs octroyés par la fondation La Ménestrandie et par l'ancien Musée des instruments anciens, à Genève. Ces instruments de musique sont la richesse de Genève, parmi tant d'autres objets de valeur, et nous devrions en tout cas écouter les personnes qui s'en occupent actuellement – cela ne coûterait pas un sou – pour être en mesure de prendre ensuite une décision adéquate.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je suis désolé de prendre encore une fois la parole, mais trois problèmes différents se chevauchent, dans ce débat, et il faut bien les distinguer.

Le premier est la conservation du patrimoine genevois. En tous les cas, nous avons actuellement un problème de dépôt, qu'il s'agisse des livres de la Bibliothèque publique et universitaire, des tableaux du Musée d'art et d'histoire, des instruments anciens de musique, et même d'une partie des œuvres du Musée d'ethnographie. Les conditions de conservation de tous ces objets ne sont pas bonnes. A l'ordre du jour de cette session du Conseil municipal est inscrite la motion M-547, qui prévoit d'installer des dépôts couverts des Transports publics genevois (TPG) sous le site d'Artamis. Mais il faudrait réellement que, dans les dépôts qui abritent le patrimoine culturel genevois, les conditions nécessaires à leur bonne conservation soient remplies. Ce sujet mérite d'être abordé dans sa globalité, et ce n'est pas en affectant la villa Moynier à un musée d'instruments anciens de musique que nous réglerons cette question. D'ailleurs, cette maison ne pourra jamais tous les accueillir!

Le deuxième problème est l'utilisation de ces instruments. Vous savez très bien, Madame Kraft-Babel, qu'une partie d'entre eux sont utilisés aujourd'hui, puisqu'ils sortent de temps en temps de leur dépôt, dans des conditions plus ou moins bonnes. Quelques-uns sont dans les salles de l'actuel Musée d'art et d'histoire et il arrive qu'ils soient utilisés, même si – je le reconnais – ils se détériorent malheureusement avec le temps, ce qui nous ramène au premier problème, celui de leur conservation.

Le troisième problème est l'affectation de la villa Moynier. Je l'ai dit au début de ce débat, j'ai d'abord trouvé sympathique l'idée d'y installer le musée des instruments anciens de musique – nous y avons même songé pour la villa Bartholoni. Cependant, il arrive un moment où on ne peut pas additionner les crédits d'étude partout, tout en limitant les budgets qui leur sont destinés et le nombre de fonctionnaires, M. Pattaroni a raison de le souligner! Ce n'est pas possible!

Et puis, Monsieur Froidevaux, il est ridicule de prétendre que la Ville n'a pas connu de baisses d'impôts! L'Etat a fait, déjà bien avant que nous parlions, depuis deux ans, des reports de charges. De cette manière, des dizaines et des dizaines de millions de francs n'ont pas été payés à la Ville. M^{me} Kraft-Babel le sait bien, comme les membres de la Fondation d'art dramatique. Je vous parle de tout l'argent qui devrait être versé par l'Etat et qui ne l'a pas été – ce sont les routes restées impayées, toute une série de rétrocessions pas effectuées... Au total, cela représente, pour la Ville, des dizaines de millions de francs en moins. La part de recettes dévolues au Fonds d'équipement communal est de 35 à 40 millions de francs par année, et cela fait longtemps que l'Etat retire aux communes 20 à 25 millions de francs chaque année! Ne me dites pas que les baisses d'impôts

Motion: étages intergénérationnels dans les immeubles de la Ville

au Canton n'induisent pas des reports de charges! Bien sûr que c'est le cas, et que les communes en pâtissent! Ce détour pour vous renvoyer la balle, Monsieur Froidevaux.

Pour revenir à la villa Moynier, je pense que, à l'heure actuelle, il revient au Conseil administratif de débattre de son affectation. Dans ce cadre, nous pouvons éventuellement envisager d'y installer, entre autres, des instruments anciens de musique, puis, lorsque nous aurons fixé une, voire deux affectations du bâtiment, de procéder à une étude de faisabilité. Mais nous ne pouvons pas en réaliser des dizaines sans savoir ce que nous allons faire de cette villa, ni imaginer que tout est possible! Un tel point de vue ne me semble pas adéquat. Cela étant, je suis tout à fait désolé pour le musée des instruments anciens de musique, car je pense que c'est un beau projet, malheureusement trop onéreux.

M. Georges Queloz (L). Je voudrais quand même dire à nos cousins démocrates-chrétiens qu'ils ont des fantasmes quand ils songent à affecter la villa Moynier à des organisations internationales! J'ose espérer qu'ils se rendent compte que, pour de simples raisons de sécurité, cela impliquerait de fermer le parc tout autour et d'en interdire l'accès. Si tel est leur choix, je les en remercie, et la population avec moi!

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gachet est refusé par 42 non contre 25 oui.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 47 non contre 19 oui.

6. Motion de M. Jean-Charles Lathion, M^{me} Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Guillaume Barazzone et Didier Bonny: «Pour des étages familiaux intergénérationnels dans les immeubles de la Ville de Genève» (M-530)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vieillissement de la population en ville et dans le canton de Genève;
- l'obligation de plus en plus pressante des couples de confier leurs enfants afin de pouvoir assumer des charges professionnelles indispensables pour subvenir à leurs besoins économiques;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5030.

Motion: étages intergénérationnels dans les immeubles de la Ville

- la difficulté pour les enfants adultes poursuivant des études ou un apprentissage d'accéder à un logement;
- les problèmes de coûts occasionnés par la garde des enfants dans les crèches de la Ville de Genève ou les crèches privées;
- les problèmes de coûts occasionnés par le placement systématique des personnes âgées dans des résidences ou établissements spécialisés;
- le phénomène d'individualisme et d'isolement certains que provoquent ces situations;
- l'augmentation des coûts sociaux impossibles à assumer lucidement à terme pour la Ville;
- la possibilité pour des grands-parents, parents et enfants de créer un mode de vie sociale basée sur l'entraide et la solidarité;
- l'économie assurée d'un tel mode de vie sur les coûts en matière de social et de santé;
- l'intérêt de l'expérience des aînés dans l'éducation des enfants et petits-enfants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser, sur les étages des immeubles de la Ville de Genève, la création d'appartements pouvant réunir des familles: parents, enfants et grands-parents;
- concevoir, dans les nouveaux immeubles ou les immeubles à rénover, des appartements séparés bénéficiant d'espaces communs;
- s'inspirer, en la matière, de l'exemple concluant d'immeubles intergénérationnels créés par la Ville de Mulhouse.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, je vous présente ce soir, au nom du Parti démocrate-chrétien, un véritable projet de société ou, du moins, une idée qui, je l'espère, retiendra l'attention et l'intérêt du Conseil municipal.

Quels sont les problèmes qui préoccupent la population genevoise? En premier lieu le chômage, qui touche un grand nombre de familles. Vécu de l'intérieur, il oblige ces dernières – lorsqu'il ne les divise pas – à trouver les ressources internes permettant de franchir ce cap difficile. Mais d'autres problèmes cruciaux affectent les citoyens: la crise du logement, le vieillissement de la population, le manque de crèches, l'augmentation des coûts de la santé et du social. Tels sont les thèmes récurrents que le monde politique est amené à traiter régulièrement. La recherche d'un studio ou d'un appartement à un prix abordable en ville de Genève devient de plus en plus difficile. A la pénurie de logements s'ajoutent des loyers aux

Motion: étages intergénérationnels dans les immeubles de la Ville

montants exorbitants – surtout pour l'étudiant, la personne en apprentissage ou les retraités.

Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant au fait que les familles cohabitent de plus en plus longtemps avec de grands enfants qui, tout en aspirant à leur indépendance, s'accrochent à une situation qui se prolonge au-delà de leur formation. On termine sa formation, on accède à un emploi et on quitte sa famille de plus en plus tard. On vit et on vivra ensemble non seulement plus nombreux, mais également plus longtemps, par la force des choses, contraints par l'exiguïté de notre territoire. Le baby-boom des années 1950 contribue au vieillissement démographique de toute une population. L'espérance de vie actuelle favorise la coexistence de trois, voire de quatre générations. Le troisième âge se prolonge souvent jusqu'à 75 ans et plus, sans problèmes de santé et sans incapacité majeure. La catégorie des plus de 60 ans dépassera bientôt, en nombre, celle des jeunes de moins de 20 ans.

Parallèlement à ce phénomène, il est de plus en plus difficile de trouver des solutions pour placer les enfants dans une crèche lorsque les parents travaillent, et la municipalisation des crèches induira des coûts mirobolants que la Ville ne pourra pas assumer sans trouver des solutions alternatives. Notre maire, chargé des affaires sociales et de la petite enfance, le sait d'ailleurs très bien, d'où la prudence que le Parti démocrate-chrétien lui conseille, si nous ne voulons pas creuser encore davantage le fossé d'une dette qui dépasse le milliard de francs, mais qui risque de croître à la vitesse grand V.

Pour résorber les coûts induits par cette situation, certains proposent de retarder l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes de notre pays – paradoxe exemplaire, dans une société qui s'oriente peu à peu vers une diminution des emplois: les jeunes au chômage et les anciens au travail!

Le groupe démocrate-chrétien de la Ville de Genève qui, lors des législatures précédentes, a présenté plusieurs motions se rapportant à la solidarité des familles, pense autrement. Il revient à la charge, avec la solution des appartements intergénérationnels, inédite à Genève – mais pas à Mulhouse, où la municipalité a tenté une expérience qui nous semble des plus intelligentes. Il s'agit d'une proposition simple mais efficace qui consiste à favoriser, dans les nouveaux immeubles ou les immeubles en rénovation, la création de deux appartements indépendants sur un étage, lesquels peuvent réunir des familles – parents, enfants et grands-parents.

Ce concept respecte la sphère du groupe et des individus tout en privilégiant un espace commun – la «pièce tendresse», comme on l'appelle à Mulhouse – où la famille se réunit aux heures des repas ou à d'autres occasions choisies par elle. Cet espace relie deux appartements indépendants: un deux-pièces pourvu d'aménagements destinés aux personnes âgées – les grands-parents – et un trois

ou quatre-pièces pour les parents et leurs enfants. On devine les avantages de tels agencements: les parents peuvent confier leurs enfants aux grands-parents, d'où une économie sur les frais de garde et les infrastructures en matière de crèches, les grands-parents contribuent à la transmission des valeurs de notre société et à l'éducation des petits enfants. Le transfert des valeurs familiales s'oppose alors à l'égoïsme des individus. Les grands-parents ont la possibilité de rester dans leur famille et de contribuer à sa prospérité – une solidarité affective et financière, à une époque où sévit le chômage des jeunes. Les enfants peuvent aider leurs parents vieillissants en reculant ainsi le moment d'un placement en établissement médico-social (EMS) ou en home pour personnes âgées, d'où une économie sur les coûts sociaux et de la santé.

A terme, on s'aperçoit que les appartements intergénérationnels, s'ils étaient instaurés dans les immeubles de la Ville de Genève – et pourquoi pas du Canton? – permettraient le renversement de la tendance actuelle, symbolisée par la course au rendement à tout prix, qui favorise l'individualisme des jeunes et l'isolement des personnes âgées. Certaines d'entre elles finissent leur vie dans de grands appartements en partie vides – c'est le cas bien souvent, vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Nous prôtons donc la mise en place d'un nouveau modèle de société fondé sur l'entraide et la solidarité des familles ou, plus naturellement, le retour à la tradition familiale, basée sur la tolérance et le respect mutuels. Une utopie? Pas tant que cela puisque, comme je l'ai dit, la Ville de Mulhouse, chef-lieu du Haut-Rhin, a osé! Les témoignages des familles qui profitent de ce nouveau système sont enthousiastes. Si nous voulons contrôler les coûts de la petite enfance, si nous voulons des enfants qui restent à la maison et des grands-parents qui pourraient ne pas aller tout de suite dans un EMS, nous n'avons qu'une solution: la solidarité intergénérationnelle.

Nous avons évoqué tout à l'heure le budget de la Ville. Au début de la semaine, nous avons entendu tout un discours sur le budget de l'Etat. La situation devient vraiment catastrophique! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande tout simplement de voter cette motion et d'«avoir la *vista*», de savoir s'engager pour l'avenir, car c'est justement ce qui manque le plus souvent dans notre canton. J'espère que tous les partis, dans cette enceinte, voteront la motion M-530.

Préconsultation

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprime au nom de l'Alternative. Nous avons considéré avec attention la motion M-530 proposée par le Parti démocrate-chrétien, car nous sommes intéressés à différentes formes d'habitat-projet. Nous considérons que briser l'uniformité de

Motion: étages intergénérationnels dans les immeubles de la Ville

l'habitat et essayer de développer des solidarités intergénérationnelles peut être avantageux, autant pour les personnes âgées que pour les responsables de famille avec enfants. Le chômage, les crèches, le vieillissement de la population nous paraissent relever d'un problème que M. Lathion a relativement bien posé.

Mais, si une certaine solidarité est nécessaire, les réponses proposées par M. Lathion et son groupe nous semblent, quant à elles, non abouties. En effet, la solidarité intergénérationnelle ne se vit-elle actuellement qu'au sein de la famille? Nous pensons qu'elle peut avoir une ampleur plus large dans notre monde. De nos jours, la famille n'est pas forcément le cocon où chacun se développe. Au contraire, des personnes âgées ou plus jeunes n'appartenant pas à la même famille peuvent développer des liens de solidarité dans des immeubles qui offrent des projets de vie et de société intéressants. Sur le territoire genevois – et non pas seulement à Mulhouse – différentes communes et coopératives proposent actuellement des projets dans ce sens. Il est nécessaire, aujourd'hui, de tenir compte du troisième âge en tant que prolongement de la vie après l'emploi, ainsi que du quatrième âge.

Quant à la façon de poser le problème et les solutions à y apporter, nous étudierons cela en commission. Nous devons examiner cette motion M-530, afin de savoir si la Ville de Genève peut instaurer dans ses immeubles – je pense plus particulièrement aux nouvelles constructions – un projet d'habitat partagé par des personnes faisant preuve d'une volonté élective, c'est-à-dire qu'elles choisissent un certain type d'habitat qui leur permet de se côtoyer et de tisser des liens de solidarité. Nous renverrons la motion M-530 à la commission du logement.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Nos amis démocrates-chrétiens le savent mieux que quiconque... C'est pourquoi nous sommes surpris qu'ils nous soumettent un tel projet de motion. Non pas que leur constat soit faux – bien qu'ils enfoncent des portes ouvertes – mais ils préconisent des remèdes inapplicables. Vu le besoin de logements de l'ensemble de la population de notre canton, il importe avant tout de permettre aux gens de se loger sans décider de modalités précises. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous comprendrez donc que nous ne pouvons pas soutenir la motion M-530, certes généreuse, mais illusoire et peu réaliste.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je voudrais répondre à la pique de M^{me} Hämmerli-Lang – ma «cousine» radicale! – par des chiffres: le coût moyen d'une journée en crèche est de 183 francs; le montant consacré à la prise en charge des enfants dans les institutions subventionnées par la Ville se montait à plus de

60 millions de francs en 2004 – et cela va continuer, il faut le savoir; 2335 enfants sont inscrits sur les listes d'attente des crèches dans notre canton; 130 aînés attendent à l'hôpital d'être placés dans un EMS... Eh bien, continuons comme ça! Moi qui vous demandais tout à l'heure, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'«avoir la *vista*»... Laissons faire, laissons aller les choses! Mais ces chiffres existent, vous les lisez tous les jours dans les journaux!

Vous pouvez refuser la motion M-530, mais je vous prie alors de proposer d'autres solutions qui nous permettront d'appréhender l'avenir en contrôlant les dépenses municipales. Pour le moment, tel n'est pas le cas, et je le déplore d'autant plus quand le laisser-aller que je dénonce ici est le fait de mes «cousins» politiques – et pourtant, on trouve sur leurs bancs les investisseurs, les entrepreneurs et les personnes les plus soucieuses de faire des économies...

M. Marc-André Rudaz (UDC). Pour notre part, nous sommes d'accord avec tous les considérants de la motion M-530. Cette société est vraiment en train de couler à pic et elle n'est plus comme il y a trente ou quarante ans; sans doute en grande partie à cause de l'Alternative et du socialisme, elle a perdu la notion de solidarité minimale. Dans les temps passés, le social ne s'occupait pas de tout, mais il existait une certaine solidarité entre les personnes et au sein des familles. Aujourd'hui, quand on voit un mendiant dans la rue, on ne lui donne plus 2 francs, parce qu'on se dit que c'est à l'Hospice général de s'en charger et qu'on a payé assez d'impôts comme ça!

Néanmoins, si nous sommes d'accord avec les considérants de la motion démocrate-chrétienne, nous avons certains doutes quant à son résultat final; mais nous sommes tout de même prêts à étudier cet objet à la commission du logement.

M. Alain Dupraz (T). Nous avons d'abord pensé renvoyer la motion M-530 à la commission du logement, mais notre groupe aura finalement la liberté de vote.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je connais l'ancien slogan du Parti démocrate-chrétien «Au centre l'humain», et sa préoccupation depuis des générations: la famille. Il a raison de s'en soucier, mais il se trouve que nous y pensons aussi, au Conseil administratif.

Nous avons lu la motion M-530 avec intérêt, mais il est malheureusement difficile d'entrer en matière sur ses invites car, actuellement, le marché du

logement est relativement plat, pour ne pas dire asséché. A la Gérance immobilière municipale (GIM), dirigée comme chacun sait par un démocrate-chrétien, nous nous préoccupons bien évidemment de trouver des solutions à des problèmes de regroupements familiaux.

En outre, Monsieur Lathion, nous pourrions peut-être envisager d'aller dans votre sens lors de futures constructions, car vous avez raison et votre initiative part vraiment d'un bon sentiment. Mais comme l'a dit un préopinant – M. Rudaz, je crois – s'il faut pouvoir compter sur l'autorité pour soutenir votre idée, il faut compter également sur la solidarité entre les gens. Je pense que là est le point crucial de ce que vous voulez faire par le biais de votre motion – tout comme nous, d'ailleurs.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 45 oui contre 15 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission du logement est accepté sans opposition (3 abstentions).

7. Résolution de M^{mes} Ruth Lanz Aoued, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Sandrine Salerno et M. Didier Bonny: «Non à l'usage de pistolets à électrochocs en Suisse!» (R-81)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- qu'un projet de loi fédérale sur l'usage de la contrainte (LUc) envisage l'utilisation de «Taser guns», ou pistolets à électrochocs, contre les demandeurs d'asile, notamment lors de rapatriements forcés;
- que l'usage de telles armes, provoquant des décharges électriques allant jusqu'à 50 000 volts, s'apparente à de la torture («La victime, en proie à de fortes douleurs, est ensuite paralysée pendant quelques instants et tombe»);
- qu'une décharge de 50 000 volts peut se révéler dangereuse pour des personnes enceintes ou ayant des déficiences cardiaques et qu'elle peut provoquer une perte de vue et porter atteinte au système nerveux;
- que plusieurs dizaines de personnes seraient décédées, notamment aux Etats-Unis et au Canada, depuis 2001, après avoir été victimes de ces armes;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5030.

- que le rapporteur spécial sur la torture, Theo Van Boven, a dénoncé l'usage de ces armes devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU;
 - que l'introduction des armes électroniques en Suisse, et, qui plus est, en se servant des requérants d'asile comme cobayes, représente une mesure inhumaine et inacceptable qui porterait gravement atteinte à la réputation de notre pays ainsi qu'aux valeurs éthiques qui sont les siennes;
 - que cette mesure vise à criminaliser encore davantage des personnes qui n'ont commis d'autre délit que de vouloir rester dans notre pays;
 - qu'avoir recours à des pistolets à électrochocs avec pour conséquence inévitable leur commercialisation représenterait une grave régression au niveau du combat contre la violence en général,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à se déclarer fermement opposé au projet de loi sur l'usage de la contrainte (LUSC) dans sa forme actuelle et en particulier l'article 8 b concernant l'utilisation d'appareils à électrochocs;
 - à intervenir auprès des autorités cantonales et fédérales pour qu'elles modifient ce projet de loi, dont notamment l'article 8 b, et pour qu'elles prennent d'ores et déjà toutes les dispositions légales qui s'imposent afin d'empêcher la divulgation, la vente, la production et la commercialisation de telles armes en Suisse.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, c'est en février 2005 que la résolution R-81 a figuré pour la première fois à l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal. Pour mémoire, je rappelle qu'en novembre 2004 le Conseil fédéral avait mis en consultation la nouvelle loi sur l'usage de la contrainte (LUSC) – dans le cadre du droit des étrangers et du transport de personnes ordonné par une autorité fédérale – dont notamment l'article 8 sur l'usage d'armes et, plus particulièrement, l'article 8 b sur l'autorisation de l'usage de pistolets à électrochocs. Ce projet de loi attend actuellement de recevoir sa forme définitive sur décision du Conseil fédéral et des Chambres.

Au printemps 2005, le Comité de l'ONU contre la torture a critiqué certains abus commis par la Suisse dans le domaine de l'asile. Les experts se sont alarmés de diverses dispositions législatives à l'étude, notamment de celle qui concerne l'usage de pistolets à électrochocs. Le rapporteur du Comité pour l'examen du rapport suisse, le Chilien Claudio Grossman, s'est inquiété du projet de loi LUSC qui nous préoccupe – celui-ci, lors de sa mise en consultation, a d'ailleurs essuyé un certain nombre de critiques de la part des juristes experts.

Mais qu'est-ce qu'une arme à électrochocs? Comment fonctionne-t-elle? La première mouture – jugée aujourd'hui dépassée, car pas assez efficace – est un fusil propulsant des fils conducteurs, moyennant deux fléchettes dont la portée ne dépasse pas 7 m, mais qui peuvent même traverser un blouson de cuir avant de se planter dans la peau au hasard, envoyant des décharges électriques jusqu'à 50 000 volts. La victime est alors littéralement assommée sur place. Les organisations non gouvernementales (ONG) comme Amnesty International et, surtout, la Croix-Rouge mettent unanimement en garde contre la très grande dangerosité de ces armes, testées de manière totalement insuffisante, au mépris des exigences onusiennes dans ce domaine.

Les fabricants, eux, arguent que la décharge d'un tel pistolet n'est pas de nature à tuer – mais les statistiques font état d'une réalité bien différente: uniquement aux Etats-Unis, on estime que, sur quelque 30 000 coups tirés avec ces armes, il y a eu plus de 50 morts subites – un nombre en fait largement sous-évalué, car le peu d'impact laissé dans la chair humaine par ces coups paralysants et excessivement douloureux permet, dans bien des cas, d'attribuer ces morts à d'autres causes.

De surcroît, de nombreux témoignages font état de l'utilisation abusive et injustifiée de telles armes pour prendre des mesures exagérées par la force. Ces abus sont favorisés par le fait que les coups de ces pistolets, souvent, laissent très peu de marques externes sur le corps de la victime – ce qui nous incite d'ailleurs à prétendre qu'il s'agit réellement d'une arme.

Mais, plus inquiétant encore, des exemplaires plus perfectionnés de ces armes sont en train d'être développés. Plusieurs modèles existent déjà, dont le plus impressionnant est proposé par Xtreme Alternative Defense Systems (XADS), d'Anderson, dans l'Indiana. Le principe consiste à projeter à plusieurs dizaines de mètres – voire à plus de 100 m – des gaz ionisés. Dans la version la plus évoluée, cette arme serait une sorte de bazooka qui fonctionne sur le principe d'un laser qui ioniserait l'air et servirait ainsi de conducteur aux chocs électriques, envoyant 10 millions de mégawatts dans un temps de 0,4 picoseconde. Si ces engins étaient dirigés vers une foule de manifestants, par exemple, ils pourraient atteindre des centaines de personnes à la fois et il faudrait alors déplorer de nombreux morts – y compris parmi les non-manifestants.

Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne sommes pas en plein feuilleton de science-fiction, mais bel et bien dans la réalité. La Croix-Rouge et Amnesty International sont extrêmement inquiets devant la progression de l'équipement des forces militaires et de police avec ce type d'armes, qui mettent en danger le respect des droits humains et de la démocratie. Ces organisations les qualifient d'engins de torture pure et simple et elles s'alarment au plus haut point face à l'évolution de la situation, notamment en raison de la commercialisation galopante de ce genre de fusils.

Soulignons que, du point de vue économique, l'enjeu est de taille: alors qu'en 2001 une action XADS valait 2 dollars, elle se négocie aujourd'hui autour de 80 dollars – cela veut tout dire...

Voyons la situation sur le plan international. Aux Etats-Unis, plusieurs types de pistolets à électrochocs sont déjà largement répandus dans plus de 4000 départements de police. D'autre part, ils sont régulièrement utilisés par les GI's en Irak, le monde entier en a été témoin. Selon une étude d'Amnesty International, 230 sociétés dans 35 pays fabriquent, distribuent ou font le courtage d'armes à décharges électriques. Huit pays représentent une part substantielle de la production mondiale de ces armes: la Chine, Taïwan, les Etats-Unis, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud, la République tchèque, le Mexique et la Russie. Au Canada, la police de Montréal et de nombreuses prisons sont dotées de pistolets à électrochocs. C'est aussi le cas de compagnies aériennes comme United Airlines et Korean Airlines.

En Europe, la Belgique fut l'un des premiers pays à introduire les armes à électrochocs. En Angleterre, en septembre 2004, Taser International, qui détient la tête des marchés dans le domaine des armes dites «non mortelles», annonce que le ministre britannique de l'Intérieur, David Blunkett, a autorisé les forces de police de toute l'Angleterre et du Pays de Galles à utiliser le Taser M26. En France, le *Raid*, groupe d'élite de la police, a secrètement testé ces fusils. Voici le témoignage édifiant de l'un des policiers qui les ont essayés sur eux-mêmes: «C'est une sensation qui ne ressemble à aucune autre. Comme une transe violente, mais multipliée par cent. Une douleur intense.» Actuellement, en France, sept groupes régionaux d'intervention de la Police nationale sont équipés d'armes à électrochocs. Mais soulignons quand même que plusieurs pays européens se sont prononcés contre l'utilisation de ces armes, dont notamment la Suède.

Qu'en est-il en Suisse? Le 28 juillet 2003, soit avant l'information concernant l'Angleterre, à Scottsdale, en Arizona, Taser International annonce que la Commission technologique de la police suisse a approuvé officiellement l'utilisation des armes Advanced Taser M26 et Taser X26 Electro Muscular Disruption par les organismes d'application de la loi. Je cite Tom Smith, président de Taser International: «Nous sommes enchantés de voir que la Suisse approuve nos armes à décharge électrique de marque Taser.» L'approbation de ces armes «par le gouvernement suisse devrait produire des répercussions très positives sur les autres organismes européens d'application de la loi». J'interromps la citation, mais j'ajoute que M. Smith a également conclu qu'il s'attend à découvrir d'autres occasions de conclure de bonnes affaires en Europe.

En Suisse, la décision d'équiper ou non la police d'armes à électrochocs se prend au niveau cantonal, et la situation diverge donc selon les cantons. Plusieurs d'entre eux, en Suisse alémanique, ont équipé leur police de ces armes ou sont en

train de les tester. D'autres, comme Berne, se sont prononcés expressément contre leur introduction, alors que Vaud et Genève n'auraient pas prévu d'en acheter pour le moment. Mais ce qui inquiète particulièrement le rapporteur de l'ONU pour l'examen du rapport suisse, M. Grossman, c'est l'absence de directives, ainsi que l'inexistence d'un organe fédéral indépendant de surveillance de l'exercice de ses compétences par la police.

La résolution R-81 vous invite aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à vous prononcer contre le projet de loi permettant l'utilisation de ces armes et, par conséquent, le commerce et l'usage des «Taser guns» – ces pistolets à électrochocs – en Suisse. Il s'agit d'armes laser à ultraviolet (UV) dont les coups, tout en provoquant des douleurs extrêmes, paralysent instantanément la victime et peuvent être mortels pour des personnes fragiles du cœur. En outre, suivant l'endroit du corps atteint – par exemple les yeux – ces armes peuvent rendre aveugle. Ce sont des instruments de torture malheureusement moult fois utilisés comme tels, qui ne laissent que peu de traces sur le corps de la victime et permettent difficilement d'avancer des preuves en cas d'abus. Elles sont aujourd'hui largement proposées à la vente sur internet, bien que leur commercialisation soit formellement en contradiction avec les déclarations européennes et internationales, dont la Convention contre la torture de 1986, ratifiée par le Suisse en décembre de la même année.

Genève, ville de paix, doit aujourd'hui saisir l'occasion d'émettre un signal fort en se prononçant clairement contre l'article 8 b de la LUSC, qui est tout simplement indigne d'un Etat démocratique défenseur des droits humains. Disons haut et fort que nous ne voulons pas d'une Suisse qui serve d'exemple à d'autres pays en légalisant l'usage d'armes qualifiées de toutes parts – et tout particulièrement par les experts onusiens – d'instruments de torture et qui, au nom du profit, sacrifie et méprise ainsi les droits humains à la base de toute démocratie. Au nom de l'Alternative, je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter la résolution R-81.

Préconsultation

M. Pierre Maudet (R). De manière très concise, je vous informe que le groupe radical rejettera la résolution R-81 pour la raison extrêmement simple que cet objet ne relève pas de la compétence du Conseil municipal mais – vous l'avez dit vous-même, Madame Lanz Aoued – de celle du Canton. Il est clair que, après le petit électrochoc électoral que votre formation politique a subi ce week-end, vous n'êtes peut-être plus en mesure de présenter cette résolution au Grand Conseil, mais d'autres groupes peuvent se charger de le faire... (*Brouhaha, huées.*) Ou alors, vous pouvez la relayer au niveau fédéral.

A Genève, les agents de sécurité municipaux ne sont pas armés et ne sont donc pas équipés de ce genre de matériel – et il n'est pas prévu qu'ils le soient. Raison pour laquelle nous rejeterons cette résolution en espérant passer rapidement à la suite de l'ordre du jour, qui requiert davantage notre attention.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 35 oui contre 22 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se déclarer fermement opposé au projet de loi sur l'usage de la contrainte (LUc) dans sa forme actuelle et en particulier l'article 8 b concernant l'utilisation d'appareils à électrochocs;
- à intervenir auprès des autorités cantonales et fédérales pour qu'elles modifient ce projet de loi, dont notamment l'article 8 b, et pour qu'elles prennent d'ores et déjà toutes les dispositions légales qui s'imposent afin d'empêcher la divulgation, la vente, la production et la commercialisation de telles armes en Suisse.

8. Interpellation de M. Roman Juon: «Bonne et heureuse année»: appel à la création de jeunes graphistes» (I-135)¹.

M. Roman Juon (S). Mon interpellation ne tombe pas très bien, chronologiquement parlant, mais elle vaudra pour l'année prochaine... En effet, j'ai bien l'impression que le Conseil administratif, s'il s'est bien organisé, a déjà dû prendre des engagements pour la réalisation de sa carte de vœux 2006. Vous connaissez tous cette coutume, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – d'ailleurs, il n'y a qu'une seule carte au nom de nos cinq magistrats, ce qui démontre qu'ils s'entendent très bien... Je ne me permettrai pas d'en critiquer la présentation, car je n'y tiens pas, et tel n'est absolument pas mon rôle.

Néanmoins, je lance mon appel habituel – ce n'est pas la première fois que je le fais, mais il est de moins en moins entendu. En effet, je pense aux jeunes étudiants qui s'engagent dans les professions du graphisme. Si j'ai bonne

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5030.

mémoire, M. Delamuraz, ancien conseiller fédéral, avait une fois commandé les cartes de vœux de son département à l'Ecole des arts décoratifs de Genève, dans le cadre d'un concours interne pour les graphistes. Pour ma part, je trouve que c'est une très bonne formule.

Je suis donc intervenu dans ce sens par le biais d'une question orale et d'une interpellation, en 2003. La municipalité genevoise compte cinq départements, et elle pourrait commander autant de cartes de vœux à de jeunes graphistes – loin de montrer une quelconque mésentente entre les magistrats, cela donnerait du boulot aux jeunes!

Cet après-midi, j'ai vu une émission de *Tell quel* sur le problème de la jeunesse. J'avais les larmes aux yeux face à cette situation. Il ne s'agit pas de la banlieue parisienne, londonienne ou autre, mais de la Suisse romande, et c'est catastrophique! Il faut lutter contre le chômage des jeunes de plus de 18 ou 20 ans et les encourager par tous les moyens.

Les mandater pour la création d'une carte de vœux représente une manière de créer des emplois, même s'il ne s'agit que d'un petit concours qui rapporte peu d'argent. Au moins, montrer aux jeunes qu'on fait appel à eux les aide à se lancer, ça leur donne un peu de courage et d'espoir pour l'avenir!

C'est uniquement dans ce sens que j'interviens ce soir. Je ne veux pas trop allonger, mais je vais quand même citer l'exemple de la responsable du Service social, M^{me} Pürro, dont la carte de vœux au nom de la Ville de Genève fait preuve de créativité. (*M. Juon en montre un exemplaire.*) Vous ne la voyez peut-être pas bien, comme lorsque M. Ferrazino tentait de nous montrer le plan de Sécheron, l'autre jour... S'il était possible de projeter des documents sur un écran, ce serait mieux! Bref, cette carte de M^{me} Pürro a donné du travail à des gens – mais je ne les connais pas – son style est frais, jeune, et je suis persuadé que cette initiative peut faire école.

Je n'ai pas grand-chose de plus à dire, mais j'espère que mon message sera entendu pour la carte de vœux 2006 du Conseil administratif, et qu'il essaiera de motiver dans ce sens les étudiants de nos écoles, à l'instar de ce qu'a fait une fois le Conseil fédéral.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Roberto Broggin, vice-président.)

Le président. Monsieur Juon, le Conseil administratif vous répondra ultérieurement, s'il le juge opportun.

9. Motion de MM. Alain Fischer, Eric Ischi, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Roland Crot et M^{me} Claudine Gachet: «Quel avenir pour les forains genevois?» (M-533)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les Fêtes de Genève sont chères au cœur des Genevoises et Genevois depuis de longues années;
- que la présence des forains et de leurs métiers fait partie intégrante des fêtes;
- que les forains sont attendus impatiemment chaque été sur les quais;
- que les manèges et autres métiers attirent aussi les touristes en grand nombre et qu'ils sont une des attractions de la belle saison;
- qu'il n'est pas possible aux forains de retrouver une autre occasion de travailler d'ici au mois de juillet pour remplacer le manque à gagner subi s'ils ne peuvent s'installer sur les quais cet été;
- que les activités des forains ne sont pas négligeables financièrement, puisqu'elles rapportent à la Ville de Genève de solides recettes fiscales,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à surseoir à la décision prise le 4 mars 2005 de refuser l'accessibilité des quais aux forains durant le mois de juillet.

Le report de ladite décision doit être au minimum de trois ans pour permettre aux forains de trouver d'autres moyens de revenus et de faire face à leurs engagements.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis le mois de décembre 2004, les forains sont restés dans l'incompréhension la plus totale face à l'attitude du Conseil administratif. J'en ai déjà parlé dans cette enceinte, mais je répète brièvement les faits.

Le Conseil administratif a supprimé l'autorisation d'accès aux quais dont les forains jouissaient habituellement au mois de juillet pour la Fête Harry-Marc, la Fête du sauvetage et le 14 Juillet, où ils rétrocédaient une partie de leurs revenus aux sociétés concernées. Pour couronner le tout, ils ont également appris qu'ils n'auraient plus la possibilité de travailler le 1^{er} Août, sous prétexte de la concurrence faite aux fêtes dans les communes.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, allez donc expliquer cela aux étrangers qui demandent pourquoi, un jour de fête nationale, nous

¹ «Mémorial 162^e année»: Urgence refusée, 5092.

n'autorisons pas les manèges à participer aux manifestations prévues! Ils trouvent cela impensable! Sachez que les 15 manèges en activité à Genève donnent du travail à une centaine de personnes, et qu'une soixantaine de familles comptent sur ce revenu. La plupart des forains ont investi dans l'achat de manèges neufs qui répondent aux nouvelles exigences en matière de sécurité, et il leur faudra au moins dix ans pour amortir cet achat.

Ils ont fait circuler une pétition qui a recueilli 6000 signatures en quinze jours; elle leur a valu d'être reçus lundi dernier par la commission des pétitions. Les forains réclament le droit au travail, et nous demandons au Conseil administratif de revenir sur sa décision du 4 mars 2005, qui leur refuse l'accès aux quais durant le mois de juillet. Qu'il fasse clairement connaître ses intentions – et suffisamment à l'avance! – pour que les forains puissent s'organiser avec une marge de plusieurs années au moins.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). La question des forains, notamment sur les quais, se résume finalement à un problème de gestion de l'espace. Une ville comme la nôtre a la chance d'avoir des rives magnifiques au bord du lac, mais nous constatons avec un certain effarement qu'on n'a pas encore su les débarrasser des voitures qui les encombrent trop souvent et d'une circulation qui empêche les piétons comme les touristes de prendre leurs aises au bord de l'eau. Nous pouvons donc nous demander si, sur cet espace déjà restreint qui est actuellement un véritable fourre-tout – on essaie d'ailleurs de modifier l'installation complètement hétéroclite des stands des glaciers – il est vraiment nécessaire d'ajouter des forains à longueur de temps.

Personnellement – mais je parle également au nom de l'Alternative – nous n'avons rien contre les forains en particulier; simplement, on ne peut pas tout mettre sur les quais! Je rappelle, si besoin est, que ce site est l'un des plus beaux de Suisse. Or quand on s'y balade l'été en tant que piéton, on ne voit rien, si ce n'est un chenil sans nom! Et puis, il y a aussi le bruit! Les fêtes foraines en causent passablement et cela n'arrange pas tout le monde, loin s'en faut.

Les forains ont droit à une place, c'est évident, mais je vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de trouver pour eux une solution comme celle appliquée déjà par d'autres villes, à savoir un espace avec des manèges fixes, des restaurants, des lieux de promenade. Je vous propose de vous rendre à Copenhague, par exemple, et de visiter le quartier de Tivoli qui, été comme hiver, est agréable. Mais n'envahissez pas les quais avec tout et n'importe quoi! Les forains, dans l'étalage hétéroclite que nous connaissons actuellement,

constituent un élément supplémentaire dont nous n'avons vraiment pas besoin! Ne les engagez pas à rester sur place, sur les quais! Finalement, le résultat serait médiocre pour tous, et notamment pour le tourisme.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale Gachet, cette motion arrive assez tardivement... Mais enfin, l'ordre du jour du Conseil municipal fait que nous en débattons aujourd'hui et non au moment où nous aurions dû le faire, à savoir avant l'été.

Depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts... Des discussions ont eu lieu, la pétition des forains a été traitée, nous nous sommes arrangés avec leur association, son comité et son avocat, et tout est rentré dans l'ordre. A l'instar de M. Deshusses, le Conseil administratif pense qu'il faut réaménager les quais, et c'est bien ce qu'il fait. Nous n'avons pas fini d'y mettre de l'ordre, mais nous voulons que ces quais redeviennent un bel endroit plein de convivialité. Pour ce faire, nous devons les débarrasser du «cheni» – comme l'a un peu vulgairement dit M. Deshusses, et il a raison – qui les encombre.

Il ne sert à rien d'allonger le débat là-dessus aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle je vous invite tout simplement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser d'entrer en matière sur la motion M-533. Je répète que le travail a déjà été fait et que nous continuerons à embellir les quais selon la volonté commune de la population et des autorités que vous représentez.

M. Patrice Reynaud (L). J'interviens très rapidement. Nous vous avons bien entendu, Monsieur Muller, et nous vous remercions de vos propos. Nous avons aussi écouté M. Deshusses, et je dois dire que nous sommes conscients, comme tout un chacun au sein de cet hémicycle, du «cheni» – ou plutôt du chantier – qui règne en permanence sur les rives du lac.

Cela étant, l'objet de la motion M-533 n'est pas le nettoyage des rives du lac, mais la survie économique d'une certaine frange de la population, à savoir les forains. En fait, je voudrais surtout vous poser une question, Monsieur Muller, même s'il est évident que, notre motion ayant été reportée cinq fois à l'ordre du jour, nous arrivons un peu après le combat.

Vous venez de nous dire qu'une solution a été trouvée au bénéfice des forains; auriez-vous la gentillesse de nous indiquer la nature de cette décision? En d'autres termes, le moratoire de trois ans – voire moins – que nous avons sollicité dans le cadre de la motion M-533 sera-t-il effectif? Les prochaines fêtes – pas les Fêtes de Genève, mais celles qui se déroulent au préalable, entre le 14 juillet et le 1^{er} août – auront-elles l'heur d'accueillir les forains?

Je me permets encore d'apporter un petit élément à la discussion. Il se trouve que j'étais à Genève aux mois de juillet et août; parmi mes clients étrangers – ils étaient nombreux – environ neuf sur dix m'ont dit que, dans l'hypothèse où les forains seraient confinés sur la plaine de Plainpalais, ils ne se déplaceraient pas jusque-là. Ainsi sont faits certains touristes – en tout cas ceux dont je parle en ce moment. Ils se rendent dans les manèges si ces derniers sont situés juste en face de leur lieu de séjour – je pense notamment au Noga Hilton. Il est malheureusement évident, Monsieur Ferrazino et Messieurs les conseillers administratifs, que vous ne les verrez pas emprunter les Transports publics genevois pour trimbaler leur peuplade d'enfants jusqu'à Plainpalais!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyons clairs: le comité de l'association des forains a pris un engagement avec nous. Nous avons supprimé leur présence sur les quais pour le 14 Juillet, la Fête Harry-Marc et la Fête du sauvetage, et ils sont d'accord de n'être là que pendant les Fêtes de Genève.

En outre, je rappelle que les forains sont acceptés dans le parc des Bastions lors de la fête du 1^{er} Août – ce que vous avez dit est donc faux, Madame Gachet – et même pour les promotions. Vous voyez que nous faisons des efforts de toutes sortes pour les accueillir sur le domaine public de la Ville de Genève. Nous mettons à leur disposition la plaine de Plainpalais quand ils le veulent, et je pense que ce lieu pourrait peut-être ressembler un jour à Tivoli, que M. Deshusses a évoqué tout à l'heure et que j'ai visité il y a fort longtemps – c'est vrai, l'endroit est tout à fait sympathique!

Je crois qu'il ne sert à rien de discuter encore longuement de cette affaire, d'autant plus que toutes ces décisions ont été prises en accord avec les forains et leur avocat, Monsieur Reynaud, je tiens à le souligner! Nous avons fait notre travail, les forains sont satisfaits et nous aussi, et j'espère que le Conseil municipal aura ce soir le plaisir de classer la motion M-533.

M. Robert Pattaroni (DC). Je serai très bref. Pour la raison évoquée par M. Deshusses surtout, il vaut précisément la peine de renvoyer la motion M-533 en commission, afin de discuter vraiment de la solution à trouver en faveur des forains.

M^{me} Claudine Gachet (R). Je serai également brève, mais je voudrais répondre à M. Muller. C'est de la bouche des forains eux-mêmes que j'ai entendu dire que leur situation n'était pas réglée – je n'ai donc pas les mêmes informations que

vous, Monsieur le magistrat, je suis désolée! Enfin, la motion M-548 concernant le concept des Fêtes de Genève 2006 est inscrite à notre ordre du jour et nous reviendrons sur le problème des forains. Nous ne voyons donc aucun inconvénient à arrêter là le présent débat.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 35 non contre 25 oui.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2498
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2498
3. Questions orales	2499
4. Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner le projet de résolution du Conseil adminis- tratif du 25 juin 1997 en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat (PR-258 A)	2501
5. Motion de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marc Froidevaux, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, André Kaplun, Vincent Schaller, Alexis Barbey, M ^{mes} Bérengère Rosset, Marie-Thérèse Bovier, Linda de Coulon, Nathalie Fontanet et Florence Kraft-Babel: «Un musée des instruments anciens de musique à la villa Moynier» (M-529) . . .	2513
6. Motion de M. Jean-Charles Lathion, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Guillaume Barazzone et Didier Bonny: «Pour des étages familiaux intergénérationnels dans les immeubles de la Ville de Genève» (M-530)	2525
7. Résolution de M ^{mes} Ruth Lanz Aoued, Marie-France Spielmann, Mar- guerite Contat Hickel, Sandrine Salerno et M. Didier Bonny: «Non à l'usage de pistolets à électrochocs en Suisse!» (R-81)	2531
8. Interpellation de M. Roman Juon: «Bonne et heureuse année»: appel à la création de jeunes graphistes» (I-135)	2536
9. Motion de MM. Alain Fischer, Eric Ischi, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Roland Crot et M ^{me} Claudine Gachet: «Quel avenir pour les forains genevois?» (M-533)	2538
10. Propositions des conseillers municipaux	2542
11. Interpellations	2542

12. Questions écrites 2542

La mémorialiste:
Marguerite Conus